

CCP QU 5481

Centres de Colonisation

Du Nord-Ouest

DE LA Province DE
Quebec



LE TEMISCAMINGUE

L'ABITIBI

3
Quebec Ministère de la Colonisation
des Mines et des Pêcheries
CENTRES DE COLONISATION DU
NORD-OUEST DE LA PROVINCE
DE QUEBEC

LE TÉMISCAMINGUE

L'ABITIBI

Section desservie par le chemin de fer
Grand-Tronc Pacifique

Par

L'ABBÉ IVANHOË CARON

HOTEL, DU GOUVERNEMENT

QUEBEC

No. 82 RUE SAINT-ANTOINE,
MONTREAL.



Publié sous la direction de l'Hon. M. Devlin,
Ministre de la Colonisation, des Mines
et des Pêcheries.

QUEBEC 1912



CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

ET

OBJET DU PRÉSENT TRAVAIL

Il y a deux ans, je publiais une plaquette sur la région du Témiscamingue ; j'avais alors condensé en quelques pages tous les renseignements utiles et nécessaires aux colons qui se dirigeaient de ce côté. Depuis cette époque, la colonisation de cette région a fait de rapides progrès, de nouveaux cantons ont été ouverts, de nouveaux centres de colonisation se sont développés. Tout fait prévoir qu'un chemin de fer sillonnera bientôt ce pays, et sans aucun doute, il donnera à la colonisation un élan considérable.

Une nouvelle région sera ouverte au printemps ; l'Abitibi. Les rapports des ingénieurs civils, ingénieurs forestiers, arpenteurs qui l'ont parcouru en tous sens, nous permettent de dire qu'il y a là un domaine excessivement riche, une immense région à ouvrir et à peupler ; un grand nombre de paroisses peuvent y être fondées. C'est le pays de l'avenir, ce sera plus tard le château fort de notre nationalité.

Dans le présent fascicule, il ne sera donc question que du Témiscamingue et de l'Abitibi. Ceux qui désirent visiter ces régions ou s'y établir trouveront ici une foule de renseignements qui compléteront heureusement tout ce que nous aurons pu leur dire dans nos conférences et dans les conversations privées.

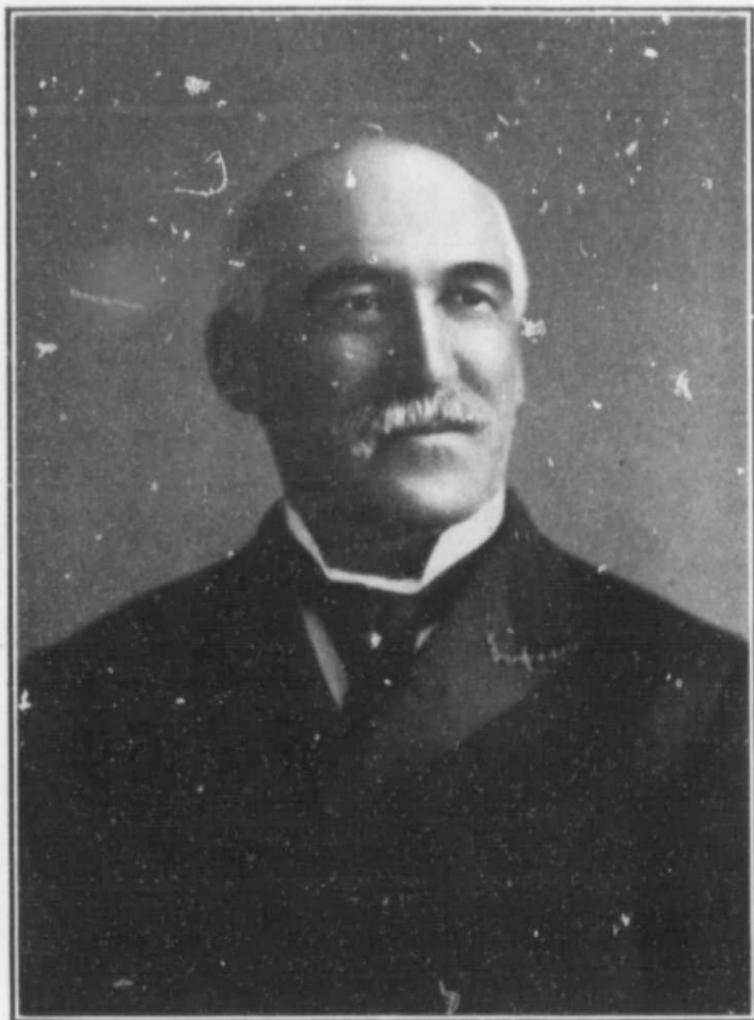
LE TÉMISCAMINGUE

Inutile de faire l'éloge du Témiscamingue. Tout le monde connaît la fertilité de son sol, le pittoresque de ses sites. Comme pays d'agriculture on ne saurait désirer rien de mieux ; le blé et les autres céréales y poussent en abondance, les pâturages y sont incomparables. Il y a peu de colonisation à faire dans les vieilles paroisses de Ville-Marie, Lorrainville, St-Bruno, Témiscamingue-Nord. Quelques lots plus ou moins défrichés sont encore disponibles dans les paroisses de St-Placide, St-Isidore, St-Eugène, Fabre. Cependant les personnes qui ont des capitaux à placer dans l'agriculture, de façon à en retirer le plus prompt bénéfice peuvent acheter à *bas prix* dans les paroisses ci-dessus mentionnées, des fermes bâties, etc., et quelquefois avec tout leur outillage. Nous avons en mains un catalogue de ces fermes à vendre, que nous distribuons à ceux qui en font la demande.

Ceux qui désirent des terres complètement boisées peuvent se rendre soit dans le canton Guérin, soit dans le canton Latulipe. Ces deux cantons récemment ouverts sont d'un accès facile, et le grand développement qu'ils ont pris indique suffisamment qu'ils offrent de magnifiques avantages aux colons. Nous parlerons plus tard de ces centres nouveaux. Voici pour le moment, un court aperçu des anciens établissements du Témiscamingue.

VILLE-MARIE

C'est l'endroit où viennent descendre les colons qui arrivent par les bateaux de la compagnie de navigation du Lac Témiscamingue. C'est le chemin généralement suivi en été, et



DR T. C. GABOURY
Député de Pontiac à l'Assemblée Législative de Québec.

c'est aussi le plus intéressant. De Montréal, on se rend à Mattawa, de Mattawa à Témiscamingue, et de Témiscamingue à Ville-Marie, une jolie navigation de 50 milles. En hiver, l'on se rend de Montréal à North Bay, par le chemin de fer Canadien du Pacifique, de North Bay par le chemin de fer "Temiskaming and Northern Ontario" à Haileybury, d'où l'on traverse à Ville-Marie. Ville-Marie est la plus ancienne paroisse du Témiscamingue et aussi la plus importante. Agréablement située sur les bords du lac, le village a un aspect riant et coquet. Cette paroisse possède un grand pensionnat pour filles, dirigé par les Soeurs Grises d'Ottawa, une école pour garçons dirigée par les Frères Maristes, trois autres écoles, une boulangerie, quatre forges, deux boutiques de charrons un moulin à scie. On y trouve également un bureau d'enregistrement, une cour de circuit, un agent des terres et bois de la Couronne, un agent des mines, etc. Les professions libérales sont largement représentées ; on y compte deux médecins, deux avocats, trois notaires. Les hôtels sont confortables, les magasins bien installés, car Ville-Marie est le centre de l'activité commerciale de tout le Témiscamingue. Le village qui renferme une population de 855 âmes, forme une municipalité distincte ; la population rurale est de 338 âmes. La paroisse de Ville-Marie est desservie par les révérends pères Oblats ; le révérend Père Chevrier est le curé actuel.

LORRAINVILLE

Lorrainville situé sur le chemin des Quinze, à 5 milles de Ville-Marie est une paroisse parfaitement organisée, avec de bons hôtels.

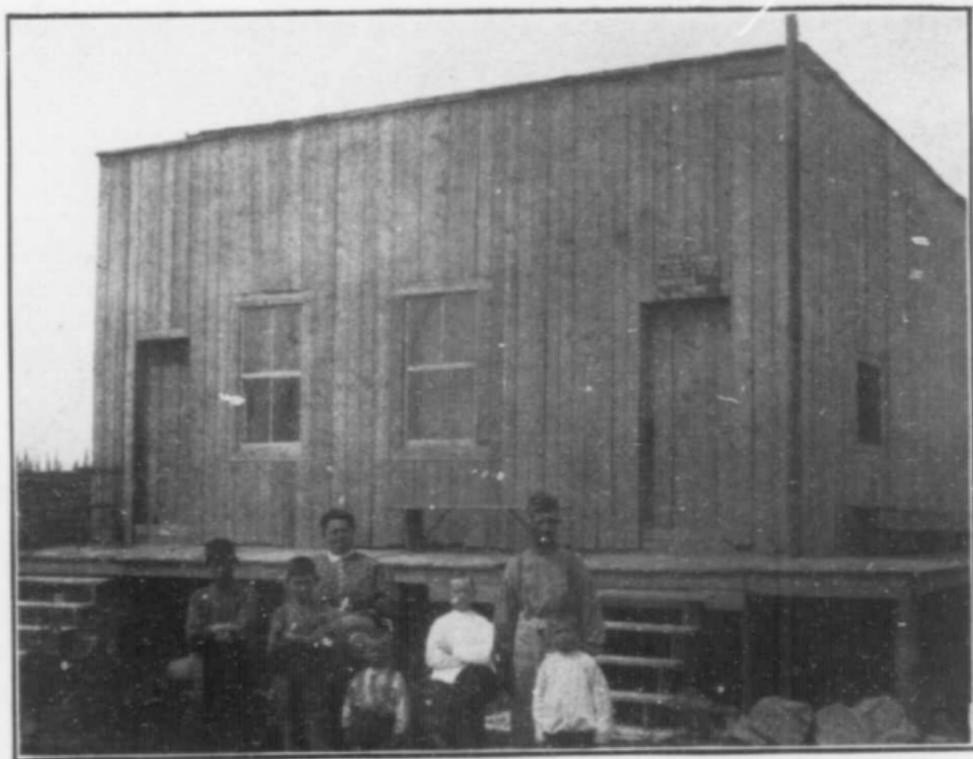
de beaux magasins. On y trouve trois scieries, une boulangerie, une fromagerie, une beurrerie. M. l'abbé A. Geoffroy, est le curé actuel de Lorrainville. La population du village est de 240 âmes, la population rurale est de 552 âmes. On trouve à Lorrainville 5 écoles élémentaires.

ST-PLACIDE

A cinq milles au sud de Lorrainville, par une route coupée de ravins profonds, nous atteignons la paroisse de St-Placide, formée d'une partie des cantons Duhamel, Laverlochère et Fabre. Cette paroisse est desservie par l'abbé G. Lachapelle. Elle compte maintenant 72 familles. On y trouve une bonne école, une beurrerie, un moulin à scie. Il y a place encore dans St-Placide pour plusieurs familles. Cette région est un peu montueuse, tout de même on y rencontre de magnifiques vallées très fertiles, qui attendent des bras vigoureux pour les transformer en prairies.

ST-BRUNO DE GUIGUES

St-Bruno de Guigues, à 10 milles au nord de Ville-Marie est une des belles paroisses du Témiscamingue. La population du village est de 376 âmes, la population rurale est de 910 âmes. Il y a à St-Bruno, un prêtre résident, l'abbé J. A. Beauchamp, un beau pensionnat pour filles, dirigé par les Soeurs de l'Assomption, 5 écoles élémentaires, une boulangerie, deux forges, 2 scieries, une manufacture de portes et châssis, et de boîtes à fromage, une beurrerie, trois grands magasins. Dans le courant de l'été de 1911, on a installé sur la rivière de la Grande Loutre un moulin à carder la laine, un moulin à farine.



UNE FAMILLE DE COLONS À ST-EUGÈNE DE GUIGUES.

On trouve à St-Bruno un médecin et un notaire. Un bateau fait le service chaque jour entre le quai de la Pointe-à-Piché, à cinq milles de St-Bruno, et Haileybury. Un grand nombre de cultivateurs de St-Bruno se rendent chaque semaine à Haileybury pour le marché, et vendent à bon profit le produit de leurs terres.

ST-EUGENE DE GUIGUES

St-Eugène de Guigues à 5 milles à l'est de St-Bruno est un centre qui progresse rapidement. Au mois d'août 1911, M. l'abbé P. Jubinville a été nommé curé de St-Eugène. Cette paroisse a maintenant une population de 224 âmes ; plusieurs colons sont venus s'y établir dernièrement, et il y a place pour un bon nombre d'autres.

ST-ISIDORE DE LAVERLOCHERE

St-Isidore est aussi une paroisse de date récente qui a grandi d'une manière surprenante ; vingt-cinq familles sont venues s'y établir depuis le printemps de 1910. Cette paroisse compte déjà une population de 650 âmes. Le curé de St-Isidore est M. l'abbé Charles Bertin. On y trouve 3 écoles, trois scieries, une fromagerie, un bon magasin. St-Isidore est à 8 milles de St-Bruno, à treize milles de Ville-Marie, une bonne route conduit en quelques heures à ce dernier endroit. M. Z. Gaudet se charge volontiers à Ville-Marie des colons qui désirent visiter St-Isidore : il y a encore dans cette paroisse quelques lots plus ou moins défrichés à vendre.

NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL

A 7½ milles de St-Isidore, on trouve la colonie naissante de N.-D. du Mont-Carmel.

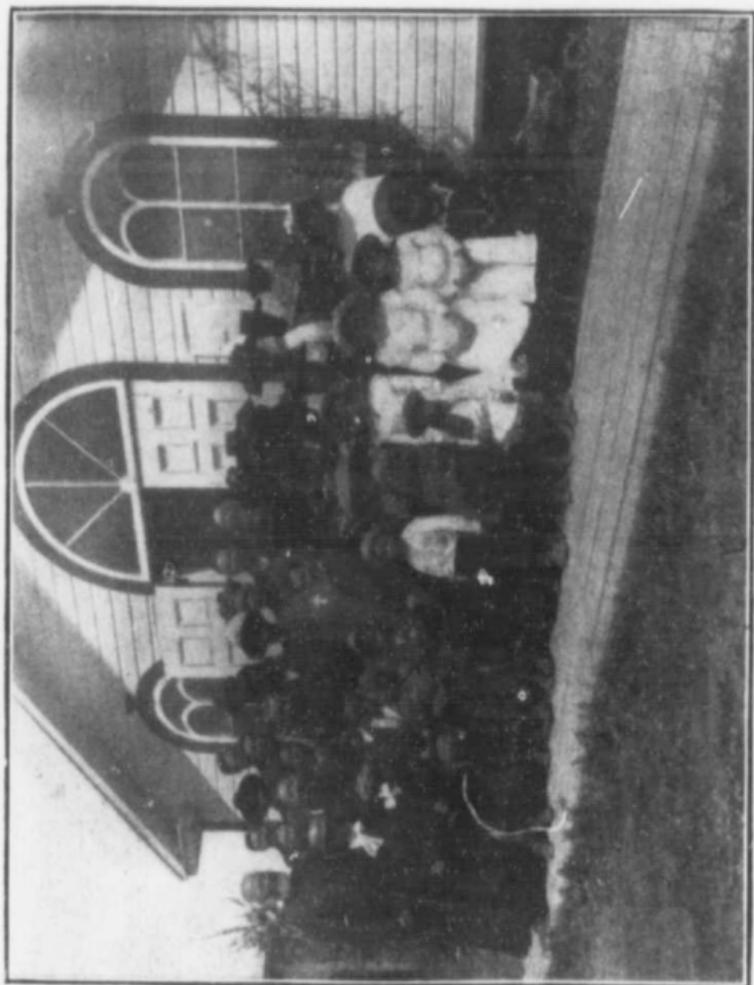
C'est une mission desservie par le curé de St-Isidore. On vient de terminer la construction d'une jolie chapelle et d'une école. La colonie du Mont-Carmel compte maintenant 150 âmes. Il y a à vendre dans les limites de cette paroisse un nombre de lots plus ou moins défrichés ; de même dans les rangs X et XI de Laverlochère, on trouve encore un certain nombre de lots boisés. La grande route des Quinze qui ira de Ville-Marie à la rivière Harricana dans l'Abitibi, traverse cette contrée. Les colons venant s'établir dans le Témiscamingue devraient visiter cette région qui semble être un peu oubliée.

ST-EDOUARD DE FABRE

St-Edouard de Fabre, dans le canton du même nom à 13 milles au sud de Ville-Marie. Le village de Fabre compte 110 âmes, il y a une population rurale de 570 âmes. Le curé actuel est l'abbé Mouttet. Il y a à Fabre un médecin, 3 marchands, deux moulins à scies, une manufacture de portes et châssis, une beurrerie. Le quai Fabre est à 2 milles du village. Les bateaux de la navigation de lac Témiscamingue, y arrêtent chaque jour. Il y a encore quelques lots boisés à prendre dans les rangs V, VI, VII, VIII et IX Nord et VI, VII, Sud et un certain nombre de fermes à vendre.

TEMISCAMINGUE-NORD

Témiscamingue Nord est situé à l'extrémité nord du lac Témiscamingue. C'est le terminus de la navigation intérieure et un centre de distribution important pour les cantons Nédelec, Guérin. Une bonne route longue de 18 milles conduit de là aux rapides des Quinze. Deux lignes de bateaux font un ser-



INDIENS DE TÉMISCAMINGUE-NORD.

vice quotidien, entre Ville-Marie et Haileybury, New Liskeard et Témiscamingue Nord. En hiver, on se rend à New-Liskeard, par le chemin de fer "Temiskaming and Northern Ontario" et de là à Témiscamingue nord, une distance de 18 milles. Cette paroisse a été fondée pour les Algonquins qui l'habitent encore au nombre de 300, la population blanche est d'environ 500 âmes. On trouve à Témiscamingue-Nord, une église, trois écoles, 3 moulins à scie, 3 magasins, 2 hôtels, une boulangerie, une forge. Il y a aussi un médecin et un notaire. Plusieurs lots encore boisés et détenus par des citoyens de la paroisse sont à vendre à un prix raisonnable. Le sol de cette région est des plus fertiles. Un brillant avenir semble réserver à Témiscamingue-Nord, la construction d'un pont sur la rivière Ottawa reliant cette paroisse à la partie sud du Témiscamingue, l'exploitation prochaine des rapides de la rivière des Quinze en feront certainement un grand centre industriel. Le rév. P. M. Desjardins, O.M.I., curé actuel de Témiscamingue-Nord est un apôtre de la colonisation.

CANTON NEDELEC

Ce canton a été formé à même l'ancienne réserve des Algonquins. Presque tous les lots des rangs 1, 2 et 3 ont été vendus, ceux qui restent encore à vendre sont situés à l'extrémité nord de ces mêmes rangs, et dans les rangs IV, V et VI. Une église qui sera desservie par le curé de St-Gabriel de Lalemant, doit être construite dans le courant de l'été 1912, dans le canton Nédelec, sur le lot 35, rang III.

Ce canton est très bien situé au nord de la

rivière des Quinze et à l'Ouest du canton Guérin et offre de nombreux avantages aux colons.

Les lots dans Nédelec sont vendus par l'agent des Indiens à Témiscamingue, suivant des règlements statués par le gouvernement fédéral.

Les règlements concernant la vente des terres cédées par les sauvages ont été établis par deux ordres en conseil, chapitres 29 et 30, 1888.

En résumé, ces règlements établissent que :

1. Il ne sera vendu à une seule personne plus de quatre lots de cent acres chacun.

2. Un cinquième du prix de vente sera payé au temps de l'achat et la balance en versements annuels égaux portant un intérêt de six pour cent.

3. Les conditions d'établissements comportent l'occupation réelle et l'amélioration de la terre dans les six mois de la date de la vente, durant trois ans. Durant cet intervalle, il faudra qu'il soit défriché et cloturé au moins 5 acres sur chaque lot, et une maison de 18 x 26 devra y être construite.

4. L'acquéreur ne pourra abattre le bois de construction avant que la patente n'ait été émise, sauf les arbres coupés pendant le défrichement réel.

5. Le porteur du permis de coupe de bois a droit aux bois de pin et d'épinette blanche tant que l'acquéreur de fonds de terre n'a pas rempli les conditions d'établissement.



CHAPELLE DE ST-GABRIEL DE LALEMANT
CANTON GUERIN—1011.

NOUVEAUX CENTRES DE COLONISATION

Canton Guérin

Ce canton ouvert à la colonisation en 1907 s'est peuplé rapidement. Les cinq premiers rangs mis d'abord en vente se sont remplis progressivement de braves colons venus pour la plupart des comtés de Champlain et de Portneuf. La population actuelle de St-Gabriel Lalemant, la première paroisse érigée dans le canton Guérin, est de 440 âmes. 180 lots sont maintenant occupés. Le premier curé de St-Gabriel, l'Abbé J. Gauvin, est arrivé dans la paroisse au mois d'âût 1911 ; on venait de terminer la construction d'une jolie église. On s'y rend de Témiscamingue-Nord par une belle route, longue de 13 milles. On trouve à St-Gabriel une école, deux moulins à scie, une forge, etc. Une fromagerie sera installée dans le cours de l'année 1912.

Voici ce que disait de cette région M. T. Simard, arpenteur-géomètre, dans un rapport adressé à M. le Ministre des Terres et Forêts, en date du 29 mai 1909.

“ Dans mon rapport de 1906, je faisais remarquer à votre Département la position géographique exceptionnelle de ce canton ; en effet, il est borné d'un côté par les importantes forces hydrauliques de la rivière des Quinze et de l'autre par des eaux navigables pour des gros bateaux sur une distance de 70 milles. Dans le temps il était facile de prévoir l'exploitation plus ou moins rapprochée de ces forces hydrauliques, aujourd'hui c'est un fait accompli : on a déjà commencé à poser la voie du chemin de fer électrique le long de la rivière ; mais ce qui n'était pas prévu dans le temps, c'est le projet arrêté du

Gouvernement Fédéral de construire une écluse à la tête de la rivière des Quinze, qui, d'une navigation de 70 milles va en faire une ininterrompue de près de 200, vu que cette écluse fera disparaître le petit rapide qui existe entre le lac Barrière et le lac des Quinze.

Je crois, Monsieur le Ministre, que cette partie de la région mérite une attention toute spéciale de la part de votre Département et même de celui de la Colonisation—Je connais assez le nouvel Ontario pour pouvoir affirmer qu'il n'existe pas d'endroit comparable à celui-ci tant pour la colonisation que pour l'exploitation industrielle."

Durant l'exercice 1909-10 ce canton a été complètement visité, et on a fait une nouvelle classification des lots. Les lots maintenant en vente sont les suivants :

- rang 1 lots 9 à 13, 37, 39, 43 à 50 inclusive-
ment.
" 2 " 1, 3, 8 à 17, partie O. à 18, 43
et 44.
" 3 " 1 à 7, 10, 19 à 26 inclusivement.
" 4 " 1 à 10, partie O. de 18, 19 à 29
inclusivement.
" 5 " 1 à 22, 38 à 42, 49 et 50.
" 6 " 26 à 32, 36, 40 à 50 inclusive-
ment.

CANTON LATULIPPE

Ce canton a été ouvert à la colonisation, au printemps de 1910. Les premiers colons se sont placés dans le rang VIII, le long du chemin des Quinze, au mois de juillet 1911, 37 lots étaient occupés. Une partie des lots 20 et 21 de ce canton a été réservée comme site de village, et l'église sera construite dans le



PREMIERS COLONS DU CANTON LATULIPE—1910.

courant de l'été prochain, à l'intersection du chemin des Quinze et de la rivière Fraser, un pont temporaire a été bâti à ce même endroit.

La route de Ville-Marie à Latulipe, longue de 23 milles est une des plus belles de tout le Témiscamingue ; c'est le commencement du grand chemin Latulipe qui doit traverser le canton Latulipe, le canton Brodeur et remonter jusqu'à l'Harricana dans l'Abitibi. Nul doute que les paroisses s'échelonnent le long de cette grande rivière, et dans quelques années nous aurons une série ininterrompue de beaux centres de colonisation allant du Témiscamingue à l'Abitibi.

Monsieur T. Simard, dans un rapport adressé au Ministre des Terres en date du 24 janvier 1910, parle dans les termes suivants du canton Latulippe.

“ La position géographique de ce canton comparée à celle des autres cantons de toute la province de Québec, est presque exceptionnelle ; en effet, vu que c'est chose décidée que le Gouvernement Fédéral fera construire au printemps une écluse à la tête de la rivière des Quinze, ce qui détruira le petit rapide au pied du lac Barrière, le canton Latulippe se trouve borné au front par le *centre* d'une navigation ininterrompue de 200 milles environ. Je dis le centre, car, pratiquement parlant (la ligne du Long-Sault exceptée,) pas un seul chemin de fer ne peut pénétrer dans la région du Témiscamingue, ou en sortir, sans passer par la baie Gillies du lac des Quinze, c'est-à-dire sans traverser en entier ce canton. Même à l'heure actuelle, avec un tirant d'eau de 3 pieds, avec 4 portages d'une longueur totale de 8 milles, on peut, dans ce canton, en passant par le lac Expanse, les rivières Ottawa et Kinojevis, les lacs Kewagama et

Dufault et la rivière Harricana, aller rejoindre le Transcontinental.

La superficie du terrain que je viens d'arpenter dans ce canton est de 28,660 acres, et celle de la terre arable de première classe pour la culture est d'environ 16,196 acres, c'est-à-dire 60 pour cent, ou, encore mieux, juste la proportion raisonnable que le colon sera obligé de laisser en forêt et qu'on a calculé être nécessaire pour la protection d'une région agricole.

Comme on peut le constater sur le plan, ce canton est très bien arrosé par une foule de petits ruisseaux, sans compter la rivière Fraser, les ruisseaux McFerland et Gillies et les lacs Rond et Moore. Ces cours d'eau seront de puissants auxiliaires pour l'égout, car on n'y rencontre guère de bonne terre que sur les terrains plats.

La meilleure terre se trouve dans les rangs I et II, où il n'y a pas plus qu'un dixième de perte. Dans les environs du lac Rond et la partie comprise entre la ligne centrale, le lac des Quinze et le canton Laverlochère, il y a aussi de beaux plateaux, mais plus de perte que dans les deux premiers rangs. Quant à la partie comprise entre la ligne centrale et les eaux du ruisseau McFerland, je crois qu'il serait prudent pour votre Département d'en faire une classification très minutieuse avant d'y faire aucune concession.

Comme vous le voyez, Monsieur le Ministre, ce canton offre une foule d'avantages que l'on ne rencontre pas toujours ailleurs, et qu'on semble bien comprendre, car, depuis l'été dernier, une quarantaine de colons y ont fait et y font encore des défrichements.

Je crois que si le Département de la Colonisation continue à y ouvrir de nouveaux che-

mins, et s'il fait parachever les trois ou quatre milles du chemin appelé "Chemin des Quinze," je crois, dis-je, que ce canton ne sera pas assez étendu pour fournir aux demandes le printemps prochain.

Les lots maintenant en vente dans le canton Latulipe sont les suivants :

Rangs 1 Lots 1 à 20 inclusivement.

" 2 " 1 à 29.

" 3 " 28 à 52.

" 4 " 15, 16, 24, 25, 26, 35 à 47 inclusivement.

" 5 " 15, 16, 26 à 44 inclusivement.

" 6 " 15 à 20 et 30 à 37 inclusivement.

" 7 " 15, 16, 17 18, 19, 20, 21, 22 et 30 à 37 inclusivement.

" 8 " 1, 16, 17, 18, 20, partie E. de partie N., de 21, partie S., de 21, partie centrale de 21 et partie O. de 22.

" 9 " 1 à 26 inclusivement.

TEMOIGNAGES DE COLON

Voici quelques témoignages de colons établis au Témiscamingue :

Monsieur Isidore Therrien, établi à Lorrainville, dans le canton Duhamel écrivait au mois de juin 1911.

"Le sol chez nous est universellement fertile et nous donne de constants bons rendements; mais l'année dernière a été une année exceptionnellement fructueuse. Les céréales et les plantes fourragères en abondance ont été récoltées dans d'excellentes conditions. Le blé a produit 20 minots pour un, l'avoine 25, et l'orge n'a pas été moins bonne, de la semence de 2 minots j'en ai récolté 105.

Nous avons un très bon marché pour tous nos produits, c'est d'ailleurs l'habitude chez nous, tout se vend bien ; l'avoine brisée sur place a valu 50 cts par 34 livres. L'hiver dernier, j'ai vendu à Cobalt des patates à \$1.50 la poche.

Les colons de Guigues et de Duhamel ont eu pendant tout l'été dernier, à Haileybury, un superbe prix pour leurs produits. Comme on le sait, le pays avoisinant, Haileybury est très peu producteur, le sol est pauvre et la population est plutôt minière qu'agricole.

C'est donc à dire que c'est un marché sûr et constant dont les nôtres ont su se gagner la confiance. La Cie de navigation du Témiscamingue tient un bateau à la disposition du public pour le transport des produits maraîchers, pendant tout l'été, ce qui fait la joie de ce monde.

Ce qui nous a manqué jusqu'à ce jour, c'est le bétail, et nous avons décidé de faire les plus grands sacrifices pour nous créer des troupeaux, nous avons les plus beaux pâturages, capables d'accueillir des milliers de têtes de bétail. Il n'est pas un colon qui ne pourrait pas nourrir avec profit 20 vaches laitières, avec autant de porcs et de moutons. Le foin ne paie pas autant qu'autrefois, et nous sommes maintenant convaincus que la culture mixte nous donnerait un bien plus fort rendement. Un des nôtres, M. Eusèbe Gauthier de St-Bruno de Guigues vient d'installer, sur la rivière la Loutre, un magnifique moulin à rouleaux des plus perfectionnés, d'une capacité de 100 barils par jour, et ainsi, nous allons pouvoir préparer chez nous la farine, et nous ne serons plus dans la nécessité de l'acheter, quand nos terres produisent en abondance un blé de première qua-



FAMILLES DE COLONS DANS LE CANTON LATULIPE—1911.

lité. Aussi, tous les cultivateurs de la région sèment du blé ce printemps, et veulent avoir leur farine à bon marché l'automne prochain.

(Signé) ISIDORE THERRIEN.

Monsieur Philippe Richard, du canton Latulipe, nous écrit au mois de mai 1911.

“Tout s'annonce bien dans notre petite colonie, pour la saison qui va suivre. Nous attendons plusieurs familles nouvelles elles seront reçues avec plaisir et peuvent être certaines de se placer avantageusement car il y a beaucoup de beau terrain à prendre.

Il y a à peine un an que sont venus se fixer les premiers colons et nous comptons déjà vingt familles. Nous sommes tous satisfaits. Pour le peu que nous avons pu semer l'été dernier, la récolte a été très belle, et ce printemps nous aurons au moins 150 acres d'ensemencées. Le marché est très bon, tous les produits trouvent des acheteurs. Les chantiers sont notre meilleur débouché.

Les travaux de construction de notre chemin à travers le canton Latulipe seront continués bientôt. Nous avons tout l'argent nécessaire. Le pont sur la rivière Fraser est terminé. Il ne faut pas oublier que ce chemin constitue le premier tronçon de la route provinciale qui conduira au Grand-Tronc Pacifique, en passant par un territoire des plus fertiles et des mieux boisés.

Nous avons une chapelle temporaire, où on vient nous dire la messe une fois par mois; puis un bureau de poste, sous le nom de “Latulipe”, le service est hebdomadaire pour le moment.

L'avenir nous semble plein de promesses. Il ne nous manque que le renfort de nouvelles familles, de bons colons. Notre future paroisse

est facile d'accès, car le chemin qui nous relie à Ville-Marie, est excellent.

Il y a ici du travail payant, tout le long de l'année pour ceux qui en veulent.

(signé) PHILIPPE RICHARD.

Monsieur Georges Pépin établi à St-Gabriel de Lalemant, dans le comté Guérin, écrivait au mois de juin 1911:—

“J'ai la plus grande confiance dans l'avenir du Témiscamingue. C'est une région agricole par excellence, et je suis content de m'y être établi. La colonisation, dans le canton où je suis, marche à pas de géant. Tout le monde a l'ambition de réussir et c'est à qui mettrait le plus de sol en culture. Il y a eu l'été dernier une grosse récolte et abondance générale. Certains de nos gens, tels que MM. Lachevrotière, Perron, Bédard et Falardeau, etc., ont déjà de grandes étendues de terrains à l'état de rendement.

Nous comptons actuellement 65 familles résidentes. Il nous en est arrivées de nouvelles, ce printemps. Les lots se prennent rapidement, mais il en reste encore, et de bons. Le passage de l'honorable M. Devlin, l'été dernier, ici, et la mise en marche des travaux de chemins à cette occasion, ont donné une poussée énorme à la colonisation. Plusieurs tronçons importants de route seront terminés avant l'automne. On vient de reprendre le travail qui se continuera sans relâche et nous espérons qu'avant septembre prochain, tout sera fini; nous aurons alors le réseau de chemins carrossables le plus complet qui puisse être désiré. Nos routes nouvelles nous conduisent jusqu'au Lac Des Quinze où nous nous attendons de trouver un débouché de grande importance pour nos produits.

lie
de
el
u
r
e
e
e
a
e
e



COLONS DE ST-GABRIEL—CANTON GUERIN—1911.

Les semences se sont faites chez nous, ce printemps dans de bonnes conditions et l'étendue de terre ensemencée est bien près du double de l'an dernier. Tout le monde est plein d'espérance. Arrivé dans Guérin qu'au mois d'août dernier, avec ma famille, je n'ai pas voulu rester en arrière de mes voisins. J'ai défriché durant l'automne et mis en état de recevoir la semence 25 acres qui m'ont permis de semer, ce printemps, 60 minots d'avoine et d'orge, 20 minots de patates, 2 minots de pois, 25 livres de mil, 35 livres de trèfle. En plus, j'ai planté 500 pieds de tabac. Mon potager et mon champ de tabac peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec les meilleurs des vieilles paroisses de la Province. J'ai maison, écurie, grange, etc., et tout le bétail dont j'ai besoin pour le moment.

Ce printemps, j'ai mis en abatis 75 acres de forêt, ce qui me fera, pour les prochaines semailles, cent acres de prêtes pour la charrue. Il ne faut pas oublier que je suis secondé par mes fils au nombre de six, tous en âge de mettre la main à la roue. Je veux faire de l'agriculture et pas autre chose, car j'ai foi en elle.

Nous avons, maintenant, notre chapelle, au 4ème rang, et à l'automne, nous aurons un curé résident. Nous avons une école, deux moulins à scie, un bureau de poste, une maison de pension.

Le travail ne manque pas, soit chez les particuliers, soit dans les chantiers. Quatre grandes compagnies dont la plus considérable est la "Colonial" ont fait des coupes l'hiver dernier, auxquelles elles ont occupé des centaines d'hommes, et payé de forts salaires. Ces chantiers constituent pour tous nos produits notre marché le plus payant. Le foin vaut actuellement \$20.00 la tonne, il s'est vendu \$12.50 du-

rant la dernière saison ; l'avoine 70 cts par 34 livres et les patates 80 cts la poche.

Nous sommes donc tous d'avis qu'il nous faut du bétail et nous n'épargnerons rien pour nous créer des troupeaux que nous considérons comme l'élément essentiel à la fortune du cultivateur. Nous voulons être prêts, quand nous arrivera le chemin de fer qui va nous ouvrir des débouchés nouveaux, à grossir son trafic pour son bénéfice et le nôtre.

(Signé) GEORGES PEPIN.

Monsieur Philippe Richard, établi dans le canton Latulipe en 1910, nous écrit ce qui suit, en date du 3 janvier 1912 :

“ Au mois de mai 1911 nous comptions 20 familles, 8 autres familles sont venues se fixer dans le cours de l'été, et nous attendons 12 autres familles au mois de mars prochain.

Le printemps dernier il y a eu 150 acres d'ensemencées qui ont donné une récolte abondante. Nous avons récolté des patates pesant 2 livres et demie, des oignons de bonne grosseur, des raves, des salades, des concombres, des navets, du beau blé d'inde, des choux, des fleurs, du céleri, etc.

Nous avons une chapelle temporaire et l'on nous dit la messe tous les quinze jours. Au mois de mars prochain, nous aurons une chapelle école, à l'automne, nous aurons sans doute un curé résident.

Il y a 380 acres de terre labourées, prêtes à être ensemencées le printemps prochain.

Pères de familles des grandes et belles paroisses de la vieille province de Québec, n'ayez pas peur de vendre la terre de vos ancêtres, et venez vous établir dans Latulipe ; ne craignez pas d'entrer dans la forêt ; avant dix ans, vous serez rentiers. Nous avons ici

r 34
faut
ous
rons
alti-
ous
vrir
afie

r.

le
qui

20
ser
12

res
lte
tes
de
les
le,

on
LV
a-
ns

es

ss
e,
l-
;
it
i

tout ce qu'il faut pour devenir riche ; de la terre plus fertile que celle des régions des Laurentides et du fleuve St-Laurent ; de la bonne eau, car sur la plupart des lots, il y a de petits ruisseaux plats qui ne causent aucune perte, et qui sont d'une grande utilité pour les fermes. L'ouvrage n'a pas manqué durant le cours de l'été dernier. En effet, nous avons des chantiers tout près d'ici ; en outre, des gisements d'or, situés à 5 milles, seront bientôt exploités, on transporte cet hiver les matériaux et les machines pour y travailler sur une grande échelle, l'été prochain. L'été dernier, nous avons fait cinq milles de chemin carrossable. L'honorable Monsieur Devlin est venu visiter le canton, il a été enchanté des progrès de la colonisation ; il a promis de faire continuer le chemin 30 milles plus loin, afin de pénétrer dans le canton Devlin, et de faciliter le plus tôt possible les communications avec l'Abitibi.

Les lots qui restent à prendre sont très avantageux et très faciles à défricher. J'ai visité ces terrains. De jolies petites rivières poissonneuses les arrosent. Le lac Rond est rempli de truites et de saumons.

Enfin tous ceux qui sont placés ici sont contents et heureux, et invitent tous les jeunes gens de la Province de Québec, à venir se placer près d'eux."

(Signé) PHILIPPE RICHARD.

CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS

Province de Québec

Dans le Témiscamingue Québécois, le prix de la terre est de 30 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres ; le prix est payable en 5 versements égaux dont le premier au moment de la vente et les 4 autres annuellement, avec intérêt au taux de 6 p. c.

La vente d'un lot s'effectue aux conditions suivantes :

L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels, avec intérêt de 6 p. c. de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année.

L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds sur 20, l'occuper et y résider continuellement de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes.

Dans le cours de cinq ans, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récolte profitable) une étendue d'icelle égale à au moins quinze acres en un seul bloc, mais il faudra que chaque année il défriche au moins trois acres, et il ne pourra défricher plus de cinq acres par année, sauf si le bois a été détruit par force majeure, et après autorisation spéciale du Ministre des Terres ; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot une grange d'au moins 20 pieds sur 25 et une étable d'au moins 15 sur 20, les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse. Trois acres au moins de la partie en culture devront être labourables.

OTS

prix
a lot
aya-
r au
elle-

ions

du
aux
ate,
soit

nois
bi-
et
us-

i--
de
ale
ais
au
er
ois
u-
;
ra
ns
15
er
u
e



CHEMIN DE COLONISATION, CANTON GUERIN (EN CONSTRUCTION)—1911.

Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché comme susdit.

Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures ; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques.

Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera fait tant que les lettres patentes n'ont pas été émises, excepté par donation entre vifs ou par testament, en ligne directe ascendante ou descendante, ou par succession "ab intestat," et dans ce cas, le donataire ou l'héritier seront soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

La prohibition contenue dans le présent article n'a pas d'application, à compter de la date de l'émission des lettres patentes, quand les dites lettres patentes sont émises avant l'expiration des cinq années.

Les lettres patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant cinq ans à compter de la date de la vente, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle.

L'acquéreur s'oblige à payer la valeur des améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui ou à la Couronne.

Toute personne qui a obtenu pour fins de colonisation, tant en vertu des lois antérieures qu'en vertu de la présente loi, la quantité d'acres de terre alors permise, ne peut en obtenir plus, tant qu'elle n'a pas fait émettre des lettres patentes pour les terres qu'elle détient sous billet de location, et, tant qu'au moins la moitié des dites terres n'a pas été mise en culture. Néanmoins tout concessionnaire qui, ayant obtenu une première conces-

sion de cent acres, fait devant l'agent une déclaration attestée sous serment qu'il est père d'au moins quatre enfants n'ayant pas atteint l'âge de seize ans, a droit à une nouvelle concession de cent acres.

LA COUPE DU BOIS

Il n'est dû aucun droit de coupe pour le bois coupé dans le défrichement.

Le porteur de licence de coupe de bois doit, pendant le temps qui lui reste (de la date du billet de location au 30 avril qui suit) pour prendre le bois sur la terre du colon, donner à celui-ci la préférence pour la coupe ou la préparation du bois marchand au prix payé par le susdit porteur de licence dans la localité.

Par contre, le porteur de licence a la préférence d'acheter le bois marchand provenant du défrichement d'un lot situé dans les limites de sa concession forestière, au prix qu'il paie dans la localité.

AGENT DES TERRES

L'agent des Terres pour le Témiscamingue est monsieur Joseph C. Tremblay. Il réside à Ville-Marie.

MOYENS DE TRANSPORT

Par son embranchement de Mattawa à Témiscamingue, le chemin de fer Canadien du Pacifique atteint l'extrémité Nord du Lac Témiscamingue. En été, il se raccorde à la ligne de navigation qui fait le service jusqu'à la tête du lac Témiscamingue. Sur cette ligne, il y a plusieurs bateaux à vapeur dont le confort et la sécurité ne laissent rien à désirer. L'on peut aussi atteindre la région du Témis-

t une
il est
t pas
nou-

ir le

lo't,
e du
our
mer
i la
ayé
ca-

ré-
ant
ni-
l'il

ue
à

s-
t-
i-
e
a
,
,
,
,



COLONS DE ST-GABRIEL, CANTON GUERIN—1910.

amingue par le chemin de fer Canadien du Pacifique ou le Grand Tronc, en se rendant jusqu'à North Bay et de là par le "Témiskaming and Northern Ontario," jusqu'à Haileybury, d'où l'on traverse à Ville-Marie, à St-Bruno de Guigues et à Nord-Témiscamingue. C'est le trajet généralement suivi durant la saison d'hiver.

DISTANCES A PARCOURIR

De Montréal à Mattawa..	314 milles
“ Mattawa à Témiscamingue....	38 “
“ Témiscamingue à Ville-Marie.	55 “
“ Ville-Marie à Témiscamingue-Nord...	24 “
“ Ville-Marie à Latulipe.. . . .	25 “
“ Témiscamingue - Nord à St-Gabriel Lalemant (Canton Guérin)...	13 “
“ Montréal à North-Bay.. . . .	360 “
“ North-Bay à Haileybury.. . . .	108 “
“ Haileybury à St-Bruno.. . . .	9 “
“ Haileybury à Témiscamingue-Nord...	13 “

TARIFS DE FAVEUR POUR VOYAGEURS EN DESTINATION DE VILLE-MARIE

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, VIA MATTAWA.

	Aller et Aller	Retour
De Québec..... à Témiscamingue....	\$ 8 65	\$13 00
“ Trois-Rivières ... “	7 50	11 25
“ Montréal	5 90	8 85
“ Ottawa Central.. “	4 05	6 10
“ Mégantic..... “	8 85	13 30
“ Sherbrooke..... “	7 60	11 40
“ Farnham... .. “	6 55	9 85

BATEAU A VAPEUR

	Aller et Aller	Retour
Témiscamingue à Quai-Fabre	\$ 0 95	\$ 1 75
Témiscamingue à Ville-Marie.....	1 00	1 95
Témiscamingue à Témiscamingue-Nord...	1 50	3 70

TRANSPORT DU BÉTAIL

Chevaux	Par tête	La paire
Témiscamingue à Quai-Fabre.....	\$ 2 40	\$ 3 80
Témiscamingue à Ville-Marie.....	2 45	3 90
Témiscamingue à Témiscamingue-Nord..	2 85	5 20

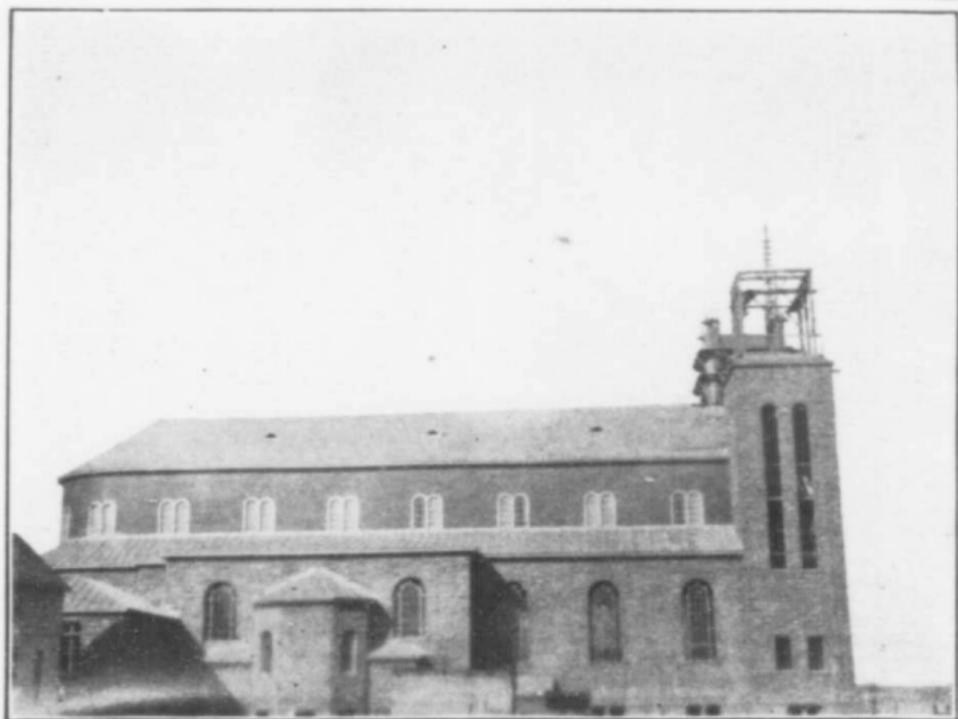
Vaches, etc.	Par tête
Témiscamingue à Quai-Fabre.....	\$ 1 00
Témiscamingue à Ville-Marie.....	1 00
Témiscamingue à Témiscamingue-Nord.....	1 50

TARIFS DE FAVEUR POUR VOYAGEURS EN
DESTINATION DE HAILEYBURY.

PACIFIQUE CANADIEN ¹ GRAND TRONC
via North Bay et T. & N. O. via Scotia Jct., No-Bay et
Ry T. & N. O. Ry.

STATIONS	Aller seulement	Aller et retour	Aller seulement	Aller et retour
Actonvale.....	\$ 8.95	\$13.45	\$ 8.95	\$13.45
Coaticooke.....			9.85	14.80
Coteau Jct.....			7.25	10.90
Danby.....			8.85	13.30
Farnham.....	8 50	12.75	8.50	12.75
Huntingdon....			9.25	13.90
Lacolle Jct.....			8.05	12.10
Megantic.....	10.75	16.15		
Montréal.....	7.85	11.80	7.85	11.80
Ottawa.....	5.95	8.95	5.95	8.95
Québec.....	10.55	15.85	10.55	15.85
Richmond.....			9.10	13.65
St-Hyacinthe...	8.40	12.60	8.40	12.60
St Jean.....	8.25	12.40	8.25	12.40
Sherbrooke....	9.55	14.35	9.55	14.35
Trois-Rivières..	6.40	14.10		
Valleyfield.....			7.35	11.05
Victoriaville....			9.65	14.50

NOTE.— Enfants de 5 ans et plus, mais en bas de 12 ans, moitié prix, 12 ans et plus, plein prix.



CATHÉDRALE DE HAILEYBURY (EN CONSTRUCTION)—1911.

La
paire
\$ 3 80
3 90
5 20

Par
tête
1 00
1 00
1 50

EN

ay et

er
tour

12

**TARIFS DE FAVEUR POUR LE FRET EN
DESTINATION DE HEILLYBURY, ONT.**

PACIFIQUE CANADIEN **GRAND TRONC.**
 Via North Bay et T. & N. O. via Scotia Jct. North Bay
 Ry. T. & N. O. RY.

STATIONS	Char entier	Par 100 lbs	Char entier	Par 100 lbs
Actonvale.....	\$0.25	0.50	\$0.25	\$0.50
Coaticooke.....			0.25	0.50
Coteau Jct. . . .			0.20	0.40
Danby.			0.25	0.50
Farnham... . . .	0.25	0.50		
Huntingdon. . . .			0.25	0.50
Lacolle Jct.			0.25	0.50
Megantic	0.25	0.50		
Montréal.	0.20	0.40	0.20	0.40
Ottawa..... . . .	0.20	0.40	0.20	0.40
Québec...	0.25	0.50	0.25	0.50
Richmond..... .			0.25	0.50
St-Hyacinthe... .	0.25	0.50	0.25	0.50
St-Jean..... . . .	0.25	0.50	0.25	0.50
Sherbrooke..... .	0.25	0.50	0.25	0.50
Trois-Rivières... .	0.25	0.50		
Valleyfield.			0.20	0.40
Victoriaville....			0.25	0.50

NOTE.—Le poids minimum pour la consignation d'un wagon entier est de 20,000 lbs.

Pour bénéficier de ces réductions, il suffit de s'adresser au bureau de Colonisation et d'Immigration, 82 rue Saint-Antoine, Montréal, ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec.

N. B. — Ces réductions seront accordées sur présentation ou envoi d'un certificat signé par le curé de la paroisse du porteur ou de l'envoyeur, établissant que celui-ci va visiter le Témiscamingue dans un but de colonisation.

VICARIAT APOSTOLIQUE

Le vicariat apostolique du Témiscamingue a été érigé le 22 septembre 1908. Il comprend la partie nord du comté de Pontiac à partir de la ligne méridienne 47^e de latitude, ainsi que tout le territoire compris entre la hauteur des

terres au sud; la baie d'Hudson, la Baie James et la rivière de la Grande-Baleine jusqu'au lac Apia Kacumish au nord, le 91ème degré de longitude, à l'ouest et le 72ème à l'est.

Le Vicariat renferme maintenant 31 prêtres, 22,584 catholiques et environ 15,000 protestants.

L'évêque actuel Mgr E. A. Latulipe réside à Haileybury, Ontario. Sa Grandeur vient de terminer la construction d'une magnifique cathédrale.

Un grand couvent sous la direction des Soeurs de l'Assomption de Nicolet, et un bel hôpital, qui sera dirigé par les Soeurs de la Providence de Montréal, sont maintenant en construction.

STATISTIQUES INTERESSANTES

Voici quelques statistiques sur le progrès de la colonisation au Témiscamingue.

Années.	Nombre de paroisses.	Missions.	Familles.	Acres en culture.
1875.. . . .			3	10
1882.. . . .	1		11	130
1885.. . . .	1		37	850
1886.. . . .	1	3	51	
1887.. . . .	1	3	69	
1888.. . . .	1	4	112	1085
1910.. . . .	7	3	6452 âmes	31470
1911.. . . .	9	3	6986 "	

N. B.—L'augmentation de la population depuis 5 ans s'élève à 2,565 âmes.



L'ABITIBI

Description du pays

La région proprement dite de colonisation de l'Abitibi comprend environ trois millions d'acres de terre, éminemment propres à la culture des céréales.

Cet immense territoire est borné au nord par le 49^e parallèle ; à l'est, par la rivière Bell et le Lac Obaska ; au sud, par le grand lac Victoria, la rivière Ottawa, le lac Expansé, le lac des Quinze, le Témiscamingue, à l'ouest par la province d'Ontario.

Il est tout parsemé de lacs et de rivières. Qu'il nous suffise de mentionner le lac Abitibi, qui couvre une étendue de 55 milles carrés dans la province de Québec, et de 280 milles, dans la province d'Ontario, les lacs Makamik, Robertson et Loïs, le long de la voie ferrée, les lacs Obalski et Shabogama, au nord, les lacs Duparquet et Obikaba à l'ouest ; les lacs Kewagama, La Motte, de Montigny et Lemoine à l'intérieur, les rivières Okikodosek, Poisson-Blanc, Kinojevis et Harricana.

Cette région est divisée en cinquante cantons, auxquels on a donné les noms des officiers des régiments français qui ont pris part à la campagne de 1759. Les différents explorateurs qui l'ont parcouru ont été frappés de sa richesse au point de vue agricole. Nul doute qu'elle sera avant longtemps un des plus beaux centres de colonisation de la province de Québec.

“ Quand à la partie est de l'Harricana que je connais, dit M. T. Simard, arpenteur, (Rapport au Ministre des Terres et Forêts,

1911), et qui se trouve comprise entre la ligne du chemin de fer au nord, la rivire Bell à l'est et au sud-ouest par les lacs Expanse et des Quinze, sans crainte aucune, je puis assurer qu'il n'existe dans aucune partie de la province, de région aussi propre à la colonisation, tant par son étendue que par la valeur de sa terre."

SOL

M. Henry O'Sullivan, arpenteur, qui a fait une exploration fort détaillée du territoire de l'Abitibi, durant les années 1906 et 1907, note que le sol de toute cette partie de la province est des plus fertiles, composé d'une riche argile tantôt grise, tantôt bleue, recouverte en certains endroits d'une couche de terre noire, sans roche. Le terrain est légèrement ondulé autour des lacs Abitibi, Piché, Lemoine et Beaudry, plus élevé, le long de la rivière Kénojevis, et autour du lac Kewagama, le long de l'Harricana, au sud de la voie ferrée.

FORET

La forêt est très riche. Les principales essences indiquées par M. O. Sullivan sont l'épinette blanche, le tremble, le peuplier, le sapin, le bouleau, l'épinette rouge, le cyprès et le cèdre. C'est l'épinette blanche et le tremble que l'on rencontre en plus grande quantité. Le peuplier, le sapin et le bouleau viennent ensuite, puis l'épinette rouge. C'est un magnifique champ pour l'industrie du bois de pulpe, et sans doute, l'on ne tardera pas à mettre en valeur ces immenses richesses. M. H. O'Sullivan a trouvé de magnifiques buissons de noisetiers, de groseilliers, le long

de
lon
me:
les
très

I
pas
dan
rap
190
au
tobi
dan
cult
nièr
denc
à le
L
cett
sol,
les
peri
tion
éten
défr
pou
jour
étaic
enta
plus
C'
cons
dire
les
rent.
de g

de l'Harricana, des fraises en abondance le long de la rivière Poisson-Blanc. Les pommes de terre, les oignons les choux, les fèves, les radis, les laitues, les concombres, poussent très bien dans ces terrains.

CLIMAT

Les conditions climatiques ne paraissent pas devoir être un obstacle à la végétation dans cette région. " Si l'on veut bien se rappeler, écrit l'arpenteur Wilson (rapport 1902) que le lac Abitibi se trouve situé, plus au sud que la frontière méridionale du Manitoba, on comprendra de suite qu'il n'y a rien dans cette latitude qui puisse empêcher la culture et qu'en outre l'expérience des dernières années a prouvé au-delà de toute évidence que les légumes de toute espèce, arrivaient à leur pleine maturité au poste d'Abitibi."

Les seuls inconvénients que puisse offrir cette région, au point de vue de la culture du sol, ce sont peut-être les printemps tardifs et les gelées prématurées. Il est néanmoins permis de supposer qu'une grande amélioration se produira dans le climat lorsqu'une étendue assez considérable de terrain aura été défrichée et cultivée. C'est ce qui est arrivé pour la région du Lac St-Jean, devenue aujourd'hui si prospère. Les gelées qui y étaient si fréquentes avant que la forêt fut entamée et abattue par les colons, ne se font plus sentir.

C'est d'ailleurs une chose parfaitement constatée par toute la province de Québec. Au dire des anciens, il n'était pas rare de voir les récoltes gelées sur les bords du St-Laurent. Aujourd'hui, il ne saurait être question de gelée le long du fleuve. C'est que du dé-

boisement des terres découlent trois effets absolument incontestables ; un printemps plus hâtif, un été plus long et plus chaud, un automne plus tardif et moins brusque. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'Abitibi ? On objecte que les vents du nord qui soufflent dans cette région seront toujours une cause de refroidissement. Mais chose curieuse à constater, c'est que les eaux de la mer d'Hudson et de la Baie James en particulier sont loin d'être froides, les missionnaires ont constaté que la température y était plus agréable que celle du Lac Témiscamingue, à la même saison. Si les vents sont si frais ce n'est donc pas uniquement parce qu'ils viennent du nord, mais c'est surtout parce qu'ils s'imprègnent d'humidité en traversant ces milliers d'âcres de forêts, qui retiennent à leurs pieds la neige jusqu'à la mi-juin, et qui d'un bout à l'autre de l'été repoussent tous les efforts du soleil, pour arriver au sol. Il y a là un courant d'air froid qui circule constamment de la terre à l'atmosphère, et de l'atmosphère à la terre. Sans aucun doute, ces vents du nord, perdront sensiblement leur fraîcheur lorsque les forêts auront disparu pour faire place à des champs cultivés, et la région de l'Abitibi ne sera pas seule à en bénéficier mais aussi le bas de la province de Québec, où l'on souffre beaucoup des refroidissements subits causés par les vents du nord.

Un autre fait qui a lieu sous ces latitudes et qu'on ne saurait passer sous silence, c'est la rapidité avec laquelle la végétation s'y déploie. Les jours y étant très longs, les nuits d'été sont très courtes et chaudes, de sorte qu'il n'y a pas d'arrêt dans la végétation, de plus cette brièveté de la nuit prévient

ordinairement la gelée, en permettant à la terre défrichée de ne pas perdre entièrement la provision de calorique qu'elle a emmagasinée pendant la journée.

CANTONS CLASSIFIES

Dix des cantons de l'Abitibi ont été visités et inspectés en vue de la classification des lots par les ingénieurs-forestiers durant les années 1909 et 1910. Ce sont ceux traversés par le Grand-Tronc Pacifique. Voici leurs noms.

CANTONS.	Nombre d'acres visités	Bons pour culture	Impro- pres à la culture.
Desmeloizes.. . . .	18,600	18,600	
La Reine.. . . .	61,800	57,400	4,000
La Sarre.	62,000	62,000	
Royal-Roussillon. .	50,000	50,000	
Languedoc.	30,000	28,000	2,000
Privat.	30,000	28,000	2,000
Launay.	62,000	50,000	12,000
Trécesson.	37,000	18,500	18,500
Dalquier.	37,000	35,000	2,000
Figuéry.	62,000	50,000	12,000

Chacun de ces cantons est divisé en 10 rangs de 62 lots chacun, donnant une superficie de 62,000 acres. Voici un aperçu sommaire sur chacun d'eux. Les détails donnés ici sont puisés dans les rapports des différents explorateurs de cette région ; Monsieur F. Laliberté, agent forestier, en 1910 ; Messieurs J. N. Gastonguay, ingénieur du département de la colonisation, Henri Sergius, ingénieur civil, C. G. Piché, chef de service forestier, en 1911.

Nous y avons ajouté quelques observations personnelles recueillies au cours de nos expéditions dans cette partie du pays.

CANTON LA REINE

C'est le premier canton que nous rencontrons en entrant dans la province de Québec. Le Transcontinental le traverse dans les rangs 7, 8, 9 et 10. Le terrain est plan, le sol argileux et fertile ; la forêt est composée de sapin et d'épinette. Il y a une grande savane dans les rangs 9 et 10 entre les lots 20 et 27 ; quelques autres moins importantes pourront être drainées. Le canton la Reine offre de beaux avantages aux colons. La rivière Okikodosek est la seule qui arrose ce canton ; elle a une largeur de 275 pieds ; à l'endroit où le Transcontinental la traverse, ses rives atteignent une hauteur de 40 pieds.

CANTON DESMELOIZES

Ce canton est en tout semblable au canton précédent comme sol et forêt. Les lots jugés propices pour la culture sont tous les lots des rangs I, II, et III, les lots 1-30 des rangs IV et V.

CANTON LASARRE

Le sol dans tout ce canton est argileux, recouvert d'une mousse de 3 à 6 pouces, et semble des plus favorables à la culture. Le chemin de fer entre dans ce canton par la ligne de séparation, entre les rangs VIII et VII, descendant graduellement vers le sud-est, il en sort par le rang III. Il y a une petite savane dans les rangs VI et VII, entre les lots 10 et 15. Ce canton est arrosé par la rivière Poisson-Blanc. C'est après la rivière Harricana, le cours d'eau le plus considérable de cette région. Sa largeur étant en moyenne de 300 pieds. Elle est navigable pour les vapeurs à faible tirant d'eau ; au nord, du chemin de



PROMENADE SUR LE LAC MAKAMIK.

fer, on rencontre plusieurs rapides assez considérables pour y développer un pouvoir d'eau. En général, ses rives sont très basses, susceptibles cependant d'être drainées. La rivière Poisson-Blanc a deux petits affluents; la rivière South qui se jette dans la rivière Poisson-Blanc à quelques arpents du chemin de fer; (Le Transcontinental la traverse deux fois, sur les lots 33 et 37); la rivière Calamité prend sa source dans le canton Demeloizes et vient se jeter dans la rivière Poisson-Blanc, à environ un mille de chemin de fer.

CANTON ROYAL ROUSSILLON

Ce canton est traversé par le chemin de fer dans les rangs III, II, et I. Le terrain y est très plan, un peu bas cependant autour du lac Makamik et de la rivière Lartigue. Le sol est argileux et des meilleurs pour la culture des céréales. Nous trouvons dans ce canton le lac Makamik, il a six milles de longueur et autant de largeur; ses rives sont belles et bien boisées; il a une profondeur moyenne de 6 pieds. Ce lac reçoit les eaux des rivières Magamik, Lartigue, et Bellefeuille, qui drainent les terrains situés au sud et à l'est de ce canton. La rivière Lartigue, large de 150 pieds, a une belle allure. Elle prend sa source dans le lac Lois, près de la hauteur des terres dans le canton Aiguebelle, à une quinzaine de milles au sud du chemin de fer; elle forme quatre rapides, une assez belle chute et se jette dans le lac Makamik, à une faible distance du chemin de fer, après l'avoir traversé. Le lac Makamik s'écoule dans le lac Abitibi par la rivière Poisson-Blanc.

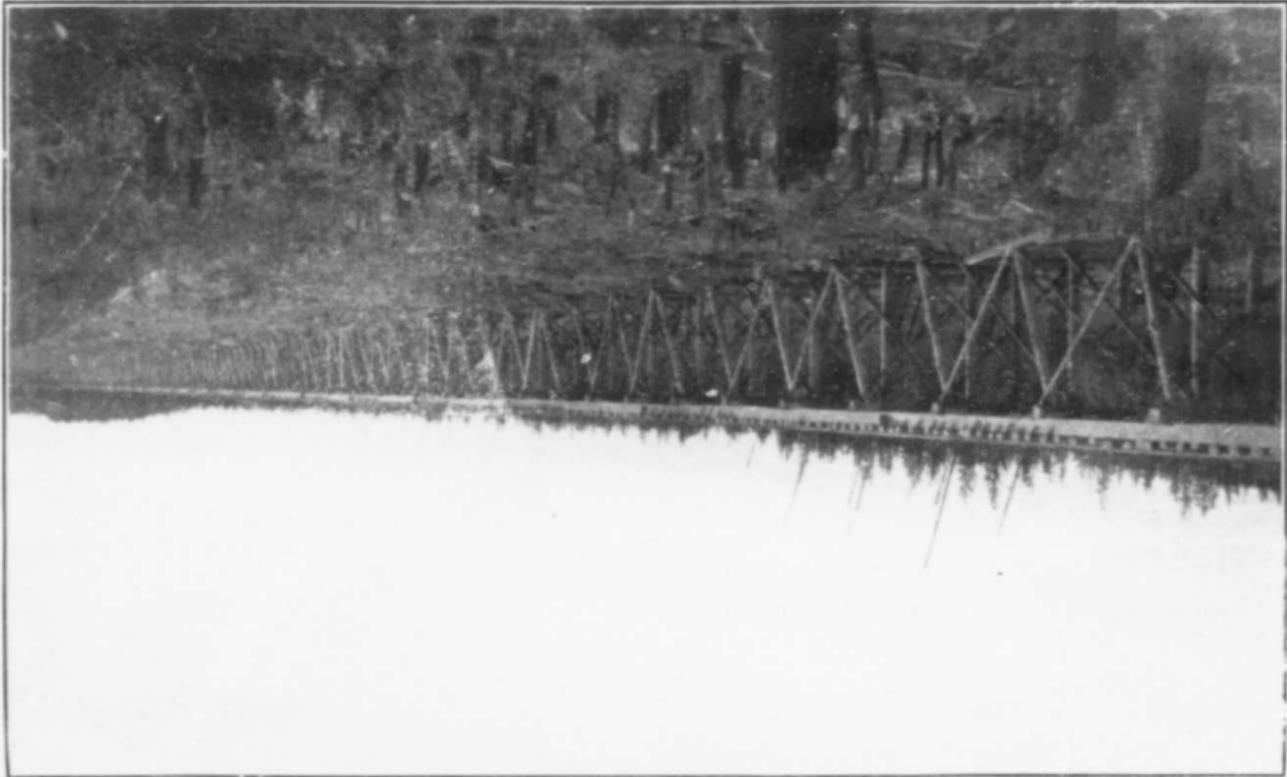
CANTONS LANGUEDOC ET PRIVAT

Le chemin de fer coupe le canton Languedoc dans son extrémité sud-ouest, pour passer immédiatement dans le canton Privat, qu'il traverse dans les rangs X, IX, VIII, et VII. Le terrain en général est plat et parfois savanneux. Il est formé d'argile mélangée à un peu de sable, ce qui constitue une terre des plus fertiles, cependant dans les rangs VII, VIII, IX et X entre les lots 22 et 31, nous avons une partie franchement marécageuse. La rivière Bellefeuille est le principal cours d'eau de ce canton. Elle prend sa source dans la partie est du canton Privat et se jette dans le lac Makamik, le chemin de fer la traverse à l'endroit même où elle pénètre dans le canton Languedoc, sur un beau viaduc de 1,800 pieds de longueur. Elle a un peu plus de 50 pieds de largeur, une profondeur moyenne de 7 pieds, ses berges sont élevées de 30 à 40 pieds, au-dessus de la coulisse. Le lac Robertson, situé à une faible distance du canton Launay, couvre à peu près 4 milles de surface, il est formé de deux parties à peu près égales, reliées entre elles par un détroit de 40 pieds de largeur. Le paysage est des plus jolis aux bords de ce lac ; les bois francs, bouleaux et trembles se mêlent aux grosses épinettes et aux pins gris de haute taille ; le sol ici est d'une grande fertilité. Nul doute que les colons se porteront en grand nombre de ce côté.

CANTONS LAUNAY ET TRECESSON

Le chemin de fer traverse le canton Launay dans les rangs VI et V et le canton Trécesson dans les rangs V, IV, III, II et I. Ces deux cantons offrent peu d'avantage pour la colo-

VIADUC DE TRANSCONTINENTAL SUR LA RIVIERE VILLEMONTET.



nisation, pour le moment, il vaudra mieux les conserver en réserve forestière. En effet, la hauteur des terres, ou ligne de séparation des eaux de la mer d'Hudson et du St-Laurent traverse ces cantons ; c'est pourquoi nous rencontrons ici une formation toute différente de celle des cantons précédents, c'est la formation laurentienne. Comme conséquence, le sol est accidenté, rocheux et sablonneux sur des grandes étendues. La rivière Kinojevis, affluent de l'Ottawa remonte jusqu'ici et le Transcontinental dans le rang V de Launay, traverse une de ses fourches, la rivière Villemontel sur un viaduc très élevé.

CANTON FIGUERY

En quittant le canton Trécession nous entrons dans le canton Figuery et tombons dans le bassin de la rivière Harricana. Le chemin de fer coupe le coin extrême sud-ouest du canton Dalquier, puis traverse les rangs I et II du canton Figuery. Le sol de ce canton est plus ou moins rocheux, jusqu'à 4 milles de l'Harricana. En approchant de la rivière, il devient de première qualité, et en somme toute la vallée semble des plus propices pour le développement agricole ; le sol est formé d'une argile très fertile. La rivière Harricana est la plus belle de cette région ; sa largeur varie entre 3 et 5 arpents ; elle est profonde et navigable pour les petits vapeurs.

CANTON DALQUIER

Ce canton est composé d'excellents terrains argileux, recouverts dans les endroits bas d'une légère couche de terre végétale éminemment propre à la culture de tous les grains et du foin ; ici et là, il y a de légères ondulations.

Dans le 5e et le 6e rang, côté ouest, et dans le 9e et 10e rangs, côté est, on rencontre, deux petites montagnes de 1 mille de long sur $\frac{1}{2}$ mille de large. L'épinette noire et l'épinette grise dominant dans ce canton ; le feu en a détruit la plus grande partie. A la hauteur du 4e rang il y a un rapide sur la rivière Harricana assez puissant pour y établir une manufacture de bois de pulpe. En somme ce canton offre de grands avantages pour l'agriculture.

De la rivière Harricana en allant vers l'est, le bon terrain continue encore sur une douzaine de milles sans interruption jusqu'à la rivière Peter-Brown qui drainent un terrain très fertile. A 25 milles de l'Harricana, nous rencontrons une autre rivière importante, la rivière Laflamme, et enfin à 26 milles plus loin, la fameuse rivière Bell

CENTRES DE COLONISATION ET EMPLACEMENTS DE VILLAGE

Dans un rapport sur son voyage d'exploration dans l'Abitibi en 1911, M. Gastonguay, ingénieur du département de la Colonisation dit : "Dans le but de procéder d'une manière efficace à donner place au plus grand nombre de colons possible il importe, il me semble, de s'emparer du mouvement dès le début et de le maintenir toujours dans une direction corçue d'avance et appuyée sur l'expérience du passé ; afin de ne pas permettre au colon de se disperser sans discernement, sans méthode, sur tous les points de ce long territoire, il me semble qu'il serait sage de choisir cinq ou six des points les plus avantageux et s'efforcer de fixer les premiers noyaux de population qui rayonneraient graduellement au tour de ces centres. A mesure que notre tra-

vail pourra s'éloigner des centres, les groupes s'étendront par contact, par aggrégation et finiront par remplir les vides.

“ De cette façon, notre système paroissial qui a été si fécond en bons résultats et que l'expérience a démontré être le mieux adopté aux goûts et aux moeurs de notre peuple, aura toute son emprise dès le début en permettant à un groupe de quelques familles d'établir en temps opportun, une organisation scolaire, paroissiale et municipale ”.

L'hon. C. R. Devlin, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries et l'honorable M. J. Allard, Ministre des Terres et Forêts ont été heureux de mettre à réalisation immédiatement ces suggestions sages et patriotiques. C'est d'après une entente convenue avec les chefs de ces deux départements que Mgr Latulipe, vicaire apostolique du Témiscamingue, l'abbé Ivanhoë Caron, missionnaire colonisateur sont allés, en compagnie d'un ingénieur forestier, M. C. G. Piché, fixé l'emplacement des paroisses futures.

“ L'Action Sociale ” de Québec commentant la chose, disait en date du 12 octobre 1911. “ C'est la première fois croyons-nous qu'un évènement de cette importance arrive dans le monde de la colonisation et voilà pourquoi nous croyons qu'il convient de le signaler.

“ Avec cet avantage, de savoir où sera le clocher, il en coûtera moins aux fils de cultivateurs, d'abandonner les vieilles paroisses, pour aller se tailler un domaine dans la forêt. La paroisse a été pour nous, canadiens-français, le facteur peut-être le plus puissant de notre survivance et de notre prospérité. Elle n'a pas perdu pour nous ses vertus tonifiantes. Son organisation répond autant que jamais à

nos besoins ; et elle ne peut manquer de produire, là où on l'implante, les fruits si abondants qui mûrissaient jadis à son ombre.

“ Autour de la grande croix qui marquera l'emplacement de l'église future, les premiers venus se grouperont sans tarder ; et lorsque, le nombre croissant des colons forcera les derniers arrivés à s'éloigner un peu de ce centre, pour gagner “les concessions”, ils ne seront pas perdus comme autrefois, au milieu de la forêt mais à proximité de village constitué avec chapelle, prêtre résident ou au moins visiteur, écoles, etc.

“ On saisit aussi facilement les avantages qui découlent de cette organisation rapide, où l'influence de gens entendus ou avertis se fera nécessairement sentir. Que de fois le progrès des paroisses a été retardé par la mauvaise orientation du début, alors que les gens des mieux intentionnés, mais dont l'horizon ne s'étendait pas au-delà de leur canton, avait contribué à un choix non judicieux, du site de l'église, de l'école ou même des routes.”

Quant aux emplacements de village, on a projeté de réserver dans chacun de ces centres, un espace d'un mille carré environ, qui serait divisé en lots à bâtir. Quelques-uns de ces lots, dans le centre du village, autant que possible, seraient réservés pour y construire l'église, l'école, l'hôtel-de-ville, etc. Un jardin public entourerait ces constructions et contribuerait grandement à enjoliver nos futures petites villes de l'Abitibi.

Trois centres de colonisation seront ouverts dès le printemps de 1912 et organisés d'après les dispositions ci-dessus indiquées. Le premier de ces centres sera :



CAMPEMENT SUR LA RIVIÈRE LARTIGUE, DANS LE CANTON ROYAL ROUSSILLON.

LA REINE

Sur la rivière la Reine, sur les confins de la Province d'Ontario; l'emplacement marqué pour le futur village, est à l'endroit même où le Transcontinental traverse la rivière Okikodasek. Le site choisi pour l'église, se trouve dans le centre du village sur une éminence qui s'élève lentement de la rivière et de la voie ferrée, et domine tous les alentours. La réserve du village comprendrait les lots suivants :

Desmeloizes, rang I de 1 à 8 inclusivement.

La Reine, rang X de 1 à 8 inclusivement.

PRIVAT

Le second centre de colonisation a été dénommé Privat, sur la rive ouest du Lac Robertson. Ce lac a un bel aspect et se prête bien à l'établissement d'un village. Les autorités du Transcontinental ont décidé d'établir ici un point de division. Il est assez probable que des usines et des boutiques de réparation seront construites en cet endroit, ce qui attirera sans doute une population ouvrière considérable.

La réserve du village serait comprise dans les lots 40 à 55 des rangs VI et VII.

AMOS

Le troisième centre de colonisation a été marqué sur la rivière Harricana, dans le canton Figury, et l'emplacement du village à l'endroit même où le Transcontinental traverse la rivière, du côté est. Mgr Latulipe a choisi le site de l'église sur une petite colline à quelques arpents du chemin de fer.

“ Ce centre, dit M. Gastonguay, est celui

qui me paraît offrir le plus d'attraits, ainsi que les meilleurs avantages. Si l'on considère que la rivière Harricana, du côté sud de la voie du Transcontinental, a une largeur de 3 à 4 cents pieds sur un parcours de 80 milles, que le lac Lemoine où elle va prendre ses eaux, à une dizaine de milles de la rivière Ottawa, sera bientôt atteint par un grand chemin de colonisation, partant de Ville-Marie et traversant déjà le canton Latulipe, on conçoit que les habitants du canton Figuery auront, toute chance égale d'ailleurs, des avantages de communications qui ne se rencontrent pas communément."

Des autres centres seront ouverts plus tard, aussitôt que le besoin s'en fera sentir. Ceux déjà choisis, sont La Sarre, sur les bords de la rivière Poisson-Blanc, Roussillon, à l'endroit où la rivière Lartigue se jette dans le lac Makamik, Languedoc dans le canton Languedoc, à l'endroit où le Transcontinental coupe la rivière Bellefeuille, Trécession, dans le canton Trécession, sur le côté sud du lac Beauchamp.

Enfin, des centres ne tarderont pas à s'ouvrir sur les bords de la rivière Harricana. Nous pouvons déjà prévoir que des paroisses surgiront dans chacune des baies que forme la rivière, en s'élargissant sur les bords du lac Figuery, près de l'embouchure du ruisseau Peter-Brown, dans le canton Lamotte, sur les bords du lac du même nom et enfin dans Malartie.

Comme je le disais dans mon premier rapport la colonisation de l'Abitibi est intimement liée à celle du Témiscamingue, ces deux régions ne devront plus tard faire qu'un seul tout. Tout le pays compris entre les lacs Témiscamingue, des Quinze, Expanse sera



LA RIVIÈRE HARRICANA DANS L'ABITIBI.

ouvert, les paroisses s'échelonnent sur les bords de ces grands lacs; elles remonteront le long de la rivière Ottawa, de la rivière Kinojevis, elles suivront le grand chemin Latulipe et iront rejoindre les paroisses de l'Abitibi. "Si, dans moins d'un quart de siècle, dit M. Simard de Ville-Marie, avec des communications presque impossibles, des entraves sans nombre, toujours incontrôlables, et cela dans le temps où la fièvre de l'immigration vers les États-Unis était la plus intense, une poignée de colons venus des environs de Québec et Montréal a pu fonder la colonie de 7000 âmes, que nous sommes aujourd'hui au Témiscamingue, je ne crois pas qu'il soit exagéré de prédire une petite province pour les prochains 25 ans, si on parvient à donner à cette région toute l'attention qu'elle mérite."

GRANDS CHEMINS DE COLONISATION EN CONSTRUCTION DANS L'ABITIBI

Chemin Latulipe

Cette grande artère traverse tout le territoire de l'Abitibi du sud au nord et va relier la région du Témiscamingue au chemin Allard-Devlin, dans l'Abitibi. Elle ouvre une immense région de bonnes terres à la colonisation. Son tracé part du chemin dit des Quinze, au 7^{ème} rang de Laverlochère, puis se dirige vers le nord-est, à travers les cantons Latulipe et Brodeur, puis s'en va vers le nord, à travers les cantons Beauneville, Clérion, Basserode; puis de là, tourne à l'est et se dirige vers le lac Lemoine en suivant la ligne qui sépare les cantons Montanier et Surimau d'avec les cantons Darlens et Beraud.

La longueur approximative du chemin Latulipe est de 70 milles.

CHEMIN ALLARD-DEVLIN

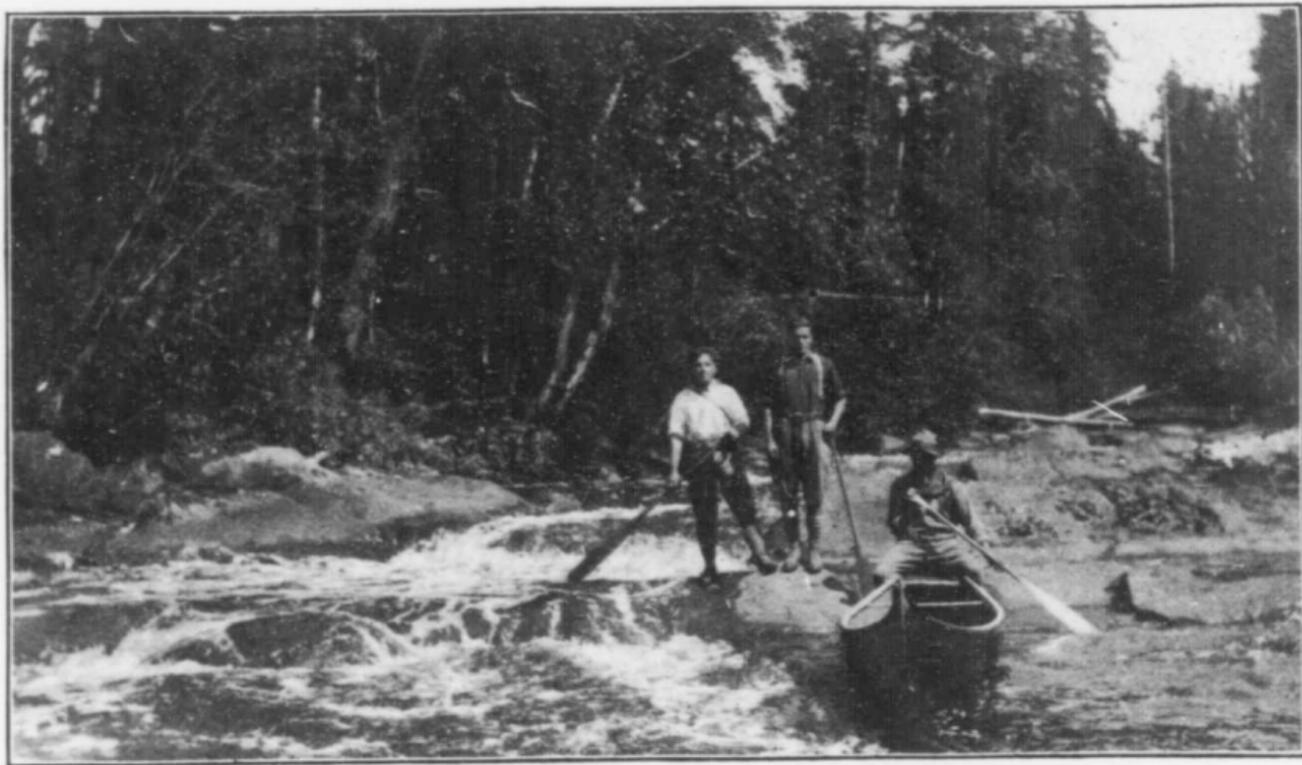
Le tracé de ce chemin longe le chemin de fer Grand Tronc Pacifique. Il part de la ligne frontière entre Ontario et Québec et va jusqu'à la rivière Bell. Il est par segments droits et par échelons, en suivant le plus possible les lignes de rang dans les cantons arpentés. Il traverse de l'ouest à l'est les cantons Desmeloizes, la Reine, la Sarre, Royal-Roussillon, Languedoc, Privat, Launay, Trécesson, Dalquier, Landrienne, Barraute, Carpentier, et Montgay jusqu'à la rivière Bell.

Des routes de raccordement le relieront aux différents gâres établies le long du Transcontinental.

La longueur approximative du chemin Allard-Devlin sera d'environ 100 milles.

AGENCE DES TERRES POUR LE TERRITOIRE DE L'ABITIBI

Cette agence renferme la partie du comté de Témiscamingue, comprise dans les limites suivantes: au sud, la ligne d'exploration tracée par les arpenteurs Rainboth et Blouin, depuis son point de départ à la ligne frontière entre Québec et Ontario, jusqu'à la rencontre de la rivière Bell : à l'ouest, cette même ligne frontière, du point de départ susdit, jusqu'au poteau planté pour marquer le centième mille distant de la tête du lac Témiscamingue ; au nord, un parallèle de latitude ayant son origine à la borne, en dernier lieu décrite et s'étendant jusqu'à la rive droite de la rivière Bell ; à l'est, la partie de cette même rivière qui va, en la remontant vers le sud, jusqu'à la ligne Blouin ci-dessus décrite.



GRUPE D'EXPLORATEURS CANADIENS DANS L'ABITIBI.

AGENT DES TERRES

L'agent des Terres pour le territoire de l'Abitibi est M. Hector Authier, il réside pour le moment à Amos, rivière Harricana.

CONDITIONS D'ETABLISSEMENT SUR LES LOTS DE COLONISATION DANS L'AGENCE DE L'ABITIBI

Pour plus de clarté, je transcris tout simplement les conditions contenues dans le billet de location qui sera délivré à chacun des colons allant s'établir sur un lot dans l'Abitibi.

AGENCE DES TERRES DE L'ABITIBI

Billet de location

M.....

Est par le présent autorisé à prendre possession.....du lot de terre No..... contenant.....acres, et à l'occuper, sujet cependant aux conditions suivantes :

1°. L'acquéreur devra défricher au moins trois âres par année, et les mettre en culture l'année suivante.

2°. Dans les trente mois de la date de l'octroi, l'acquéreur devra bâtir une habitation et une grange, et commencer la résidence requise par la clause 3 pour l'obtention des Lettres-Patentes.

3°. L'acquéreur pourra obtenir ses lettres-patentes après trente mois de résidence continue sur son lot, s'il y a sur ce lot au moins quinze âres pour cent en culture.

Tout porteur d'un billet de location résidant avec ses parents (son père ou sa mère) sur un lot situé dans le même canton que le

sien, est dispensé de l'obligation de bâtir sur son propre lot et d'y résider, pourvu qu'il y ait en culture, sur chaque lot, l'étendue requise.

N. B.—Une absence de plus de six mois sans la permission de l'agent des terres constitue une interruption de résidence.

4°. Il ne sera coupé de bois sur le lot avant l'émission des Lettres-Patentes que pour défrichement, chauffage, bâtisses et clôtures ; et tout bois coupé—contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé—sans licence sur les terres publiques.

5°. Comme prime d'encouragement, il sera permis au porteur du présent billet de location lorsqu'il aura, dans les deux premières années d'occupation, mis en culture au moins trois acres de son terrain, de couper à son profit et sans charge, à l'endroit indiqué par l'agent local, tout le bois qui croît sur une étendue additionnelle de dix acres pris en un seul bloc, en sus de la superficie qu'il est tenu de cultiver pour obtenir ces lettres-patentes,

6°. L'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et pêcheries dans la Province.

Honoraire pour billet de location.....\$3.00

MOYENS DE TRANSPORT ET TARIFS DE FAVEUR POUR LES COLONS

En attendant que le Grand Tronc Pacifique atteigne Québec et Montréal, les colons désirant aller s'établir dans l'Abitibi, peuvent s'y rendre par le chemin de fer Grand Tronc, ou le chemin de fer Canadien du Pacifique, et le " Timiskaming et Nord-Ontario " aux conditions suivantes :



CONSTRUCTION DU TRANSCONTINENTAL AU LAC MAKAMIK.

**TARIFS DE FAVEUR POUR VOYAGEURS EN
DESTINATION DE COCHRANE**

PACIFIQUE CANADIEN GRAND TRONC
via North Bay et T. & N. O. via Scotia Jct, No-Bay et
Ry. T. & N. O. Ry.

STATIONS	Aller seulement	Aller et retour	Aller seulement	Aller et retour
Actonvale.	\$11.35	\$17.05	\$11.35	\$17.05
Coaticooke.....			12.25	18.40
Coteau Jct.....			9.65	14.50
Danby.....			11.25	16.90
Farnham	10.90	16.35	10.90	16.35
Huntingdon....			11.65	17.50
Lacolle Jct.....			10.45	15.70
Megantic.....	13.15	19.75		
Montréal.....	10.25	15.40	10.25	15.40
Ottawa.....	8.35	12.55	8.35	12.55
Québec.....	12.95	19.45	12.95	19.45
Richmond.....			11.50	17.25
St-Hyacinthe...	10.80	16.20	10.80	16.20
St-Jean.....	10.65	16.00	10.65	16.00
Sherbrooke. ...	11.95	17.95	11.95	17.95
Trois-Rivières...	11.80	17.70		
Valleyfield.....			9.65	14.65
Victoriaville....			12.05	18.10

NOTE.—Enfants de 5 ans et plus mais en bas de 12 ans, moitié prix, 12 ans et plus, plein prix.

**TARIFS DE FAVEUR POUR LE FRET EN
DESTINATION DE COCHRANE, ONT.**

PACIFIQUE CANADIEN GRAND TRONC
via North Bay et T. & N. O. via Scotia Jct., No-Bay et
Ry. T. & N. O. Ry.

STATIONS	Char entier	Par 100 lbs.	Char entier	Par 100 lbs
Actonvale.....	0.32	0.60	0.32	0.65
Coaticooke.....			0.32	0.65
Coteau Jct.....			0.27	0.55
Danby.			0.32	0.65
Farnham.....	0.32	0.60	0.32	0.65
Huntingdon....			0.32	0.65
Lacolle Jct.....			0.32	0.65
Megantic.....	0.32	0.60		
Montréal.....	0.27	0.55	0.27	0.55
Ottawa.....	0.27	0.55	0.27	0.55
Québec.....	0.32	0.60	0.32	0.65
Richmond.....			0.32	0.65
St-Hyacinthe...	0.32	0.60	0.32	0.65
St-Jean.....	0.32	0.60	0.32	0.65
Sherbrooke....	0.32	0.60	0.32	0.65
Trois-Rivières...	0.32	0.60		
Valleyfield....			0.27	0.65
Victoriaville....			0.32	0.35

N. B.—Le poids minimum pour la consignation d'un char entier est de 20,000 lbs.

CONDITIONS D'UN WAGON DE FRET POUR LES COLONS

Pour un char de fret au tarif ci-dessus on alloue 10 têtes de bétail ou chevaux, moutons, cochons; la lingerie et les articles de ménage ayant déjà servi; les bois de construction et bardeaux, le tout n'excédant pas 2,500 pieds ou l'équivalent; au lieu de bois de bardeaux une maison portative; quelques plantes, quelques animaux domestiques et un petit nombre de volailles.

Lorsqu'il s'agit de moins d'un char; ne seront admis que les articles de ménage ayant déjà servi; les wagons, voitures, instruments ou outillage de ferme. Chaque article devra être bien étiqueté.

Les marchandises, telles que épiceries, provisions, ferronneries, etc., si elles constituent une trop forte proportion, et aussi les instruments aratoires, les voitures, etc., s'ils sont neufs ne pourront être considérés comme effets de colon et on appliquera le tarif ordinaire.

Si l'on admet plus d'animaux qu'il en est alloué, on paiera pour le surplus le prix porté au tarif et le coût d'un char de cette nature ne devra pas excéder le prix régulier d'un char de bestiaux.

Pour bénéficier de ces réductions, il suffit de s'adresser au Bureau de Colonisation et d'Immigration, 82 rue Saint-Antoine, Montréal, ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec.

N. B.—Ces réductions seront accordés sur présentation ou envoi d'un certificat signé par le curé de la paroisse, du porteur ou de l'envoyeur, établissant que celui-ci va visiter l'Abitibi dans un but de colonisation.

CHEMIN DE FER TRANSCONTINENTAL

Le Transcontinental est maintenant en opération de Cochrane à Amos, sur la rivière Harricana, sous la direction des entrepreneurs MM. Foley, Welch et Stewart. Vu le mauvais état de la ligne, ceux-ci ne peuvent garantir un service absolument régulier surtout pour les mois de mai et de juin. Tout de même les colons allant s'établir dans l'Abitibi pourront voyager sur leurs trains et transporter leurs effets de ménage aux conditions suivantes.

TARIFS DE FAVEUR POUR LES VOYAGEURS ET LE FRET SUR LE TRANSCONTINENTAL

DE COCHRANE À LA REINE, PRIVAT ET AMOS.

STATIONS	VOYAGEURS		FRET	
	Aller seulement	Aller et retour	Wagon entier	Par 100 lbs
De Cochrane à				
La Reine	\$2.50	\$5.00	\$43.00	.35 cts
Privat	4.00	8.00	67 00	,45 "
Amos	5.00	10.00	84.00	,60 "

N. B.— Ces réductions seront accordées aux colons voyageant par groupe de dix personnes.

On chargera un tarif beaucoup plus élevé aux colons voyageant par groupe de moins de dix personnes.

AVIS IMPORTANT

Les colons sont priés d'inscrire leur nom et et l'endroit où ils vont s'établir sur chacune des caisses contenant leurs effets de ménage et sur chaque gros morceau de bagage, et de s'assurer auprès du chef de la gare d'où s'effectue le départ que le tout est enregistré correctement pour l'endroit où ils vont s'établir.

DISTANCES A PARCOURIR

Route actuelle, via North Bay

De Montréal à Cochrane	600 milles
“ Cochrane à la Reine	80 milles
“ La Reine à Privat	48 milles
“ Privat à Amos	37 milles
“ Amos à la rivière Bell	40 milles
“ Québec à Cochrane	765 milles
“ Québec à La Reine	845 milles
“ Québec à Amos	930 milles

Lorsque le Grand Tronc Pacifique sera terminé, les distances entre Québec et l'Abitibi seront ainsi réduites :

De Québec à Amos	395 milles
“ “ La Reine	480 milles
“ “ Cochrane	560 milles

N. B. On espère que la section du Grand Tronc Pacifique de Québec à Amos, sera parachevée à l'automne de 1914.

L'embranchement projeté entre Montréal et le Transcontinental, via St-Jérôme, Ste-Agathe, Labelle et le Grand Lac Victoria aurait une longueur de 225 milles.

L'embranchement projeté entre le Témiscamingue et le Transcontinental aurait une longueur d'environ 140 milles. “Cette voie ferrée dit M. Simard, partirait de la jonction Bell sur le Transcontinental, traverserait l'Harri-cana, entre les lacs Lamotte et de Montigny, la rivière Kinojevis près de son embouchure, et l'Ottawa au rétréci, entre les lacs Expanse et des Quinze pour de là se rendre à Ville-Marie.” Avec une semblable ligne la distance de Ville-Marie à Québec serait de 495 milles, tandis que la distance actuelle de Ville-Marie à Québec est de 572 milles, de Ville-Marie à Montréal, 407 milles.



CONSTRUCTION DU TRANSCONTINENTAL AU LAC DAVY,
DANS L'ABITIBI.

La continuation du tronçon Montréal et Rapide de l'Original jusqu'à Ville-Marie aurait une longueur de 408 milles, ce qui ferait une longueur de 573 milles jusqu'à Québec.

En résumé, nous aurions les distances suivantes :

	MONTREAL	QUEBEC
	MILLES	MILLES
Ville-Marie (Via Mattawa). ..	407	572
“ “ (Via Rap. de l'Original)..	408	573
“ “ (Via Transcontinental... ..)		495

CONDITIONS DE SUCCES

Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère.

La respectabilité est une des premières et la plus importante des conditions requises pour devenir colon. Il est à désirer qu'il n'y ait que des hommes choisis qui s'établissent dans le Témiscamingue et l'Abitibi: que cette vérité soit bien comprise de tous ceux qui font la propagande en faveur de la colonisation.

Un colon doit avoir une bonne santé, de l'énergie et de l'amour du travail.

Le colon, comme tous ceux qui veulent réussir dans n'importe quelle profession, doit se vouer, surtout dans les premières années à un travail assidu, à l'isolement, et s'attendre à des revers passagers qui mettront peut être son courage à l'épreuve. Là comme partout ailleurs, la fortune est due à l'homme d'initiative, à l'homme persévérant. ↵

LE CAPITAL QU'IL FAUT APPORTER

Pour s'établir sur une terre boisée, il faut au moins avoir quelques économies et de quoi

vivre pour un an au plus. A ceux qui sont sans le sou, on ne saurait leur conseiller de gagner la forêt, car c'est s'exposer à la misère. Inutile de compter uniquement sur les chantiers et la construction des routes publiques pour assurer la subsistance de la famille, on doit plutôt considérer ces travaux comme auxiliaires. Avec un capital de deux à trois cents piastres un colon laborieux peut être sûr de réussir. Apportez avec vous votre matériel de ferme, tout votre bétail. imposez-vous quelques sacrifices pour vous procurer au moins une vache à lait et une coupe de porcs, qui assureront la vie à votre famille dès la première année.

Qu'on se conforme à ces conseils et l'on n'aura pas à s'en repentir.

POUR LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

Les autorités canadiennes accordent l'entrée gratuite, aux Canadiens revenant des Etats-Unis, pour leurs effets de ménage et leurs bestiaux, pourvu qu'ils en soient propriétaires de bonne foi, depuis au moins six mois. Il leur suffira de faire une déclaration à cet effet au bureau de la douane du port d'entrée au Canada. Les tarifs de faveur accordés aux colons ne valent, pour les Canadiens venant des Etats-Unis qu'à partir de Montréal ou de Québec, pour atteindre les régions de la colonisation.

Pour s'éviter des ennuis, il faut expédier ces effets de ménage, etc., droit à destination et ne payer le fret d'avance que pour Montréal, et de là à destination, à Montréal.

COMTE DE TEMISCAMINGUE

Par un bill sanctionné par les Chambres durant la session de 1912, le comté de Pontiac

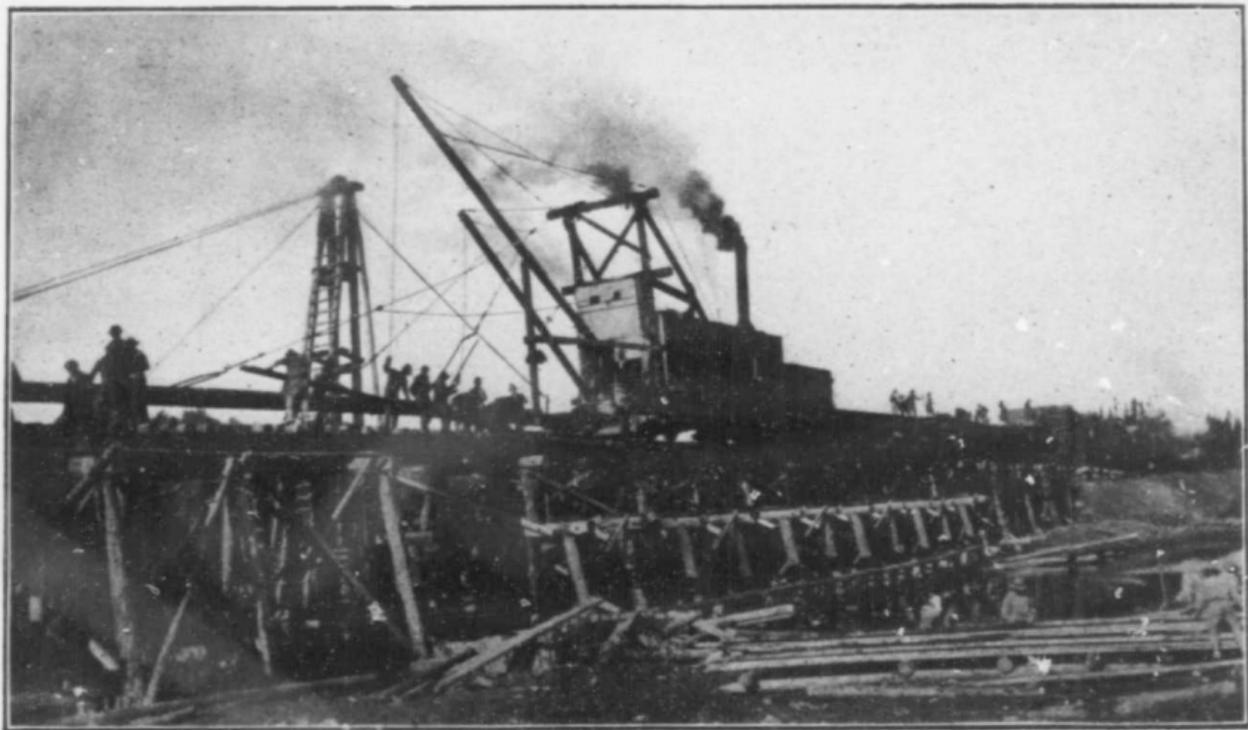
a été divisé en deux pour former le comté de Pontiac proprement dit, et le nouveau comté de Témiscamingue.

Ce nouveau comté est borné au nord par le parallèle de latitude originant au centième poteau milliaire planté sur la ligne interprovinciale entre Québec et Ontario, à l'ouest par la province d'Ontario, au sud et au sud-ouest par la susdite ligne interprovinciale entre Québec et Ontario dans le lac Témiscamingue et la rivière Ottawa, à l'est par les côtés est de la rivire Dumoine, du Grand Lac (*Big Lake*), du lac Antique ou des Sept Mille et de sa décharge, du ruisseau qui se déverse à l'extrémité nord du dit lac Antiquas ou des Sept Mille, du portage conduisant au lac Henault et du dit lac Henault jusqu'au portage conduisant à l'extrémité sud de la baie du grand lac Victoria, par ce portage, les rives est de la baie des Missionnaires du grand lac Victoria et la baie Kawastagua de ce lac, puis du ruisseau et de la chaîne de petits lacs qui y fait suite, du portage reliant le dernier de ces petits lacs à celui qui forme la tête des eaux de la rivière Bell, au nord du faite de partage des eaux séparant le bassin du fleuve St-Laurent, d'avec celui de la baie d'Hudson, par enfin, la rive est de tous les lacs qui sont des élargissements de la dite rivière Bell (Christopherson, Simon, Obaska, Shabogama et autres), par la rive est de la rivière Bell elle-même, jusqu'au parallèle de latitude originant au centième poteau milliaire mentionné plus haut comme étant sur la ligne interprovinciale entre Québec et Ontario.

Ce comté ainsi borné comprend, la partie du canton Aberford à l'ouest de la rivière Dumoine, les cantons Mortagne, Eddy, Ed-

wards, Boisclair, Campeau, Gendreau, Mercier, Tabaret, Mazenod, Shehyn, Fabre, Duhamel qui renferme le village de Ville-Marie, Laverlochère, Gaboury, Guigues, Baby, Latulipe, Brodeur, Devlin, Delbreuil, Beauneville, Villars, Guérin, Nédelec, Montreuil, Rémigny, Beaumesnil, Clérion, Chabert, Landenet Mazeret, Jourdan, Péliissier, Granet, Pontleroy, Desandroins, Caire, Basse-
rode, Darlens, Béraud, Desroberts, Laubanie, Sabourin, Marrias, Dufay, Montbelliard, Bellecombe, Vaudray, Montanier, Surimau, Fournière, Dubuisson. Bourlamarque, Louvicourt, Dassarat, Boischâtel, Rouyn, Joanne, Bousquet, Cadillac, Malartie, Varsan, Senneville, Pascalis, Montbray, Dupras, Dufrenoy, Cléricy, La Pause, Preissac, La Motte, La Corne, Fiedmont, Courville, Hébécourt, Duparquet, Destor, Aiguebelle, Manneville, Villemontel, Figuery, Landrienne, Barraute, Carpentier, Roquemaure, Palmarolle, Poularies, Privat, Launay, Trécesson, Dalquier, Duvernay, Lamorandière, Rochebaucourt, Ducros, La Reine, La Sarre, Royal-Roussillon, Languedoc, Guyenne, Berry, Béarn, Castagnier, Vassal, Despinassy, Bartouille, Desmeloizes, Clermont, Chazel, Disson, Ligneris, Desboues, Miniac, Coigny, Bernetz, Roubaud et des parties des cantons Tillemont, Senneterre, Montgay, Brassier, Lestres, Josselin, Laas, ainsi que tout le territoire non organisé et compris dans les bornes ci-dessus décrites.

N. B.—D'après les anciennes cartes et les rapports de la commission géographique du Canada, Témiscamingue devait s'écrire Timiskaming, appellation de la langue Algonquine qui signifie "endroit où il y a de grands marais desséchés" probablement à cause des



TRAVAUX SUR LE TRANSCONTINENTAL DANS L'ABITIBI

grandes étendues d'eau qui, à l'extrémité nord du lac se dessèchent durant la saison d'été.

CONCLUSION

“ Restons chez nous ”, Emparons-nous du sol ”, voilà les deux phrases que je laisse pour les méditer sérieusement à mes compatriotes, les Canadiens-Français de la province de Québec, en terminant cet humble travail.

“ Restons chez nous ” notre chez nous, le chez nous de nos pères ; plus tard le chez nous de nos enfants et nos arrière petits enfants.

“ Emparons-nous du sol ” Transformons en une mer d'épis dorés cette terre si riche de notre province.

Canadiens-Français ne quittez pas vos fermes pour aller vivre dans les villes, au milieu de la poussière des manufactures et du cri strident des usines, mais si la terre paternelle ne peut donner place à tous les frères, si pour une raison quelconque vous devez abandonner le sol natal, venez au Témiscamingue, venez dans l'Abitibi.

Vous agrandirez et enrichirez le domaine de la province, vous augmenterez sa population, vous vivrez au milieu de vos charitables compatriotes, vous parlerez notre belle langue française, vos enfants l'apprendront ainsi que leur religion dans des écoles dirigées par des instituteurs catholiques.

Profitez des bonnes dispositions de nos gouvernants et venez travailler à l'accroissement de notre immense pays comme le bon père de famille travaille à l'accroissement de son patrimoine. Venez fonder là-bas une province aussi grande, aussi riche que celle de Québec, à elle en tout semblable et par les

idées, les sentiments, la langue, les moeurs et la religion.

L'histoire conservera vos noms, vaillants défricheurs, et plus tard, lorsque le visiteur parcourera vos belles paroisses, lorsqu'il verra les églises élevant leurs clochers vers le ciel, les écoles remplies de vos petits enfants, balbutiant l'alphabet français, il rendra hommage aux pionniers du Témiscamingue et de l'Abitibi, en disant : ceux-là étaient de vrais patriotes.

C'est une oeuvre religieuse et nationale que nous accomplissons à nous les braves, les valeureux colons, à nous les vrais patriotes.

BUREAU D'IMMIGRATION ET DE COLONISATION ET AGENCE DE MINES, DE PECHE ET DE CHASSE DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC, 82 RUE ST-ANTOINE, MONTREAL, CANADA

Pour Immigration et Mines, comprenant le placement gratuit de domestiques et de valets de ferme ; l'émission des certificats de mineurs ; de permis d'exploration minière et toutes informations relatives aux sujets ci-dessus, prière de s'adresser à

EMILE MARQUETTE,
Agent d'Immigration et de Mines.
82 rue St-Antoine, Montréal.

(L'immigrant est certain de trouver promptement ici, à son arrivée, des emplois avantageux dans les fermes et dans les familles.)

Pour la colonisation, Pêche et Chasse, comprenant des informations générales sur les régions de colonisation ; l'obtention de facilités

de transport pour les colons et l'émission de permis de Chasse et de Pêche, prière de s'adresser à

L. E. CARUFEL,

Agent de Colonisation, de Pêche et de Chasse,
82, rue St-Antoine, Montréal.

N. B.—Pour brochures, cartes régionales, se rapportant à l'Immigration, à la Colonisation, aux Mines, à la Chasse et à la Pêche, prière de s'adresser aussi au No. 82 rue St-Antoine. L'envoi par poste de brochures et de cartes est franc de port.



TABLE DES MATIERES

	PAGES
Le Témiscamingue	4
Ville-Marie.....	4
Lorrainville.....	5
St-Placide, St-Bruno de Guigues.....	6
St-Eugène de Guigues, St-Isidore	7
Notre-Dame du Mont-Carmel.....	7
St-Edouard de Fabre, Témiscamingue Nord.....	8
Canton Nedelec.....	9
Canton Guérin.....	11
Canton Latulipe.....	12
Témoignages de colons	15
Conditions de la vente des lots	22
Agent des Terres.....	24
Moyens de transport.. ..	24
Distances à parcourir.....	25
Tarifs de faveur.....	25
Vicariat apostolique.....	27
Statistiques.....	28
L'Abitibi, Description du pays	29
Sol, Forêt.....	30
Climat.. ..	31
Cantons classifiés.....	33
Cantons La Reine, Desmeloizes.....	34
Canton La Sarre.....	34
Canton Royal-Roussillon	35
Cantons Languedoc et Privat... ..	36
Cantons Launay et Trecesson.....	36
Cantons Figuerly et Dalquier.....	37
Centres de Colonisations etc.....	38
La Reine, Privat, Amos.....	41
Chemins de Colonisations.....	43
Chemin Latulipe.....	43
Chemin Allard-Devlin.....	44
Agence des Terres de l'Abitibi.....	44
Billet de location	45
Tarifs de faveur	47
Chemin de fer Transcontinental.....	49
Distances à parcourir.. ..	50
Conditions de succès... ..	51
Le capital qu'il faut apporter.....	51
Pour les Canadiens des Etats-Unis.....	52
Comté de Témiscamingue.....	55
Conclusion... ..	55

À CORRIGER

Page 15 Ligne 5ème rang au lieu de rangs

Page 42 Ligne 24ème Davy au lieu de Beauchamp :

N.L.C. - B.N.C.



3 3286 10267112 6

